



N° 706  
23-12-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

*Joyeuses  
fêtes !*

# Congrès SNEP

## 2004 :

*les premiers  
textes à  
débatte*



Graphisme Claude Giraud dit C6

**Jeunesse et Sports**

***risques de disparition : actions unitaires***

## Une nouvelle circulaire natation ?

Le 2 décembre, le SNEP (J.Lafontan – J.P.Tournaire) été reçu par la DESCO sur un projet (le énième) de circulaire Natation en remplacement des circulaires de 1965.

Ce projet fait la part belle à l'autonomie des établissements, la responsabilité des chefs d'établissement en supprimant toute référence au plafond de 25 élèves dans l'activité. Le SNEP a développé toute une série de propositions ; un nouveau projet doit être élaboré.

Depuis la rentrée, certains diffusent des informations tendant à considérer un des projets comme étant la nouvelle circulaire. Il n'en est rien et les seuls textes applicables actuellement sont bien ceux de 1965.

## 4ème heure en 6ème

Au ministère de l'E.N., certaines rumeurs (bien orientées) ont couru sur l'éventualité de la suppression de la 4ème heure d'EPS en 6ème...ceci dans le cadre des futures orientations définies à la suite du grand débat sur l'école (!).

Interrogé très précisément par le SNEP, M. MACCARIO, sous-directeur de la DESCO, vient de nous indiquer que cette décision n'était pas d'actualité. Dont acte !... Mais le SNEP restera vigilant.

## CPA :

Rien n'est acquis malgré le vœu adopté  
au Conseil Supérieur de la Fonction Publique

## Poursuivre les interventions.

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 25 novembre 2003, le vœu suivant a été adopté : "les agents âgés de 55 ans au moins au 31 décembre 2003, peuvent bénéficier des dispositions antérieures de la CPA, quelle que soit la date retenue pour l'entrée dans le dispositif."

Nous poursuivons nos interventions auprès du Ministre de la Fonction Publique pour que celui-ci prenne les dispositions appelées par ce vœu dans les délais les plus favorables aux personnels.

Pour tous ceux qui remplissent les conditions au 31 décembre 2003, nous vous proposons d'adresser le modèle de lettre soit au Ministre, soit aux députés ou sénateurs.

Le modèle de lettre est disponible sur le site du SNEP rubrique retraite : <http://www.snepfusu.net>

## ERRATUM

Dans le n° 704, nous annonçons que F. Mer aurait négocié un "parachute doré". Il s'agissait d'une fausse information diffusée massivement sur Internet. Comme bien d'autres, nous avons été piégés.

## Dernière minute : Polynésie française

Les élus du SNEP et de la FSU, après négociations, ont obtenu la parution d'un barème. celui-ci est consultable sur le site du SNEP.

## Mouvements particuliers

Les listes des postes vacants à l'Agriculture et susceptibles d'être vacants au Ministère de la Défense, ainsi que les modalités de candidature, sont publiées au BO n°46 du 11-12.

Date limite de dépôt : 11-01-04

## Fermeture du SNEP à Noël

Le SNEP sera fermé du Mercredi  
24 Décembre 2003 (au soir) au  
Lundi 5 Janvier 2004 (au matin).

Le SNEP souhaite de bonnes  
vacances et de joyeuses  
fêtes à tous ses adhérents(e).

Le SNEP  
espère retrouver  
chacun et chacune en pleine  
forme début Janvier pour les  
actions syndicales de 2004.

## Echos de Limoges

Selon les premiers éléments de la carte scolaire de l'Académie connus, il semblerait que la rentrée prochaine soit catastrophique avec des suppressions à hauteur de 170-200 postes (toutes disciplines).

Réduction drastique de l'offre de formation. Laminage des options: latin, tandis que l'allemand est très menacé. Des sections entières de BTS, BAC, BAC PRO, BEP, CAP sont menacées de transfert ou de disparition.

Le lycée de Tulle s'est mis en grève le mardi 9 décembre à 70%.

Un rassemblement devant le rectorat de Limoges est déjà prévu pour le 14 janvier 2004 (CTPA).

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : [thierry.robert@ac-montpellier.fr](mailto:thierry.robert@ac-montpellier.fr) ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

### STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



**Différentes formules d'hébergements** adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

#### Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

#### Activités sportives

VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau

Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - [www.chaulet-plage.com](http://www.chaulet-plage.com)



# Edito

## L'engagement syndical au cœur des enjeux

### Une légitime inquiétude juridique

Le tribunal correctionnel de Bobigny vient de condamner un instituteur à 5 mois de prison avec sursis pour faute involontaire à la suite du décès accidentel d'une élève de 10 ans, tombée d'une fenêtre, à l'insu du maître, après s'être assise sur le rebord.

La légitime émotion provoquée par le décès d'un enfant à l'école ne doit pas faire oublier que le milieu scolaire est très sécurisé et qu'il y a 10 fois plus d'accidents d'enfants dans le cadre familial.

Alors que le procureur avait requis la relaxe, le jugement a suscité une incompréhension générale, les enseignants se sentant souvent démunis face aux problèmes posés par la sécurité des élèves et aux conditions dans lesquelles ils doivent assurer leur responsabilité. Les enseignants d'EPS en savent quelque chose, et le récent accident d'Evry est là pour nous le rappeler. La loi du 10 juillet 2000 qui tendait à limiter la répression des délits non-intentionnels des décideurs publics n'est donc pas suffisante et d'autres mesures devront être prises. Solidaire de nos collègues du SNUIPP, le SNEP apporte son soutien à l'instituteur condamné qui a immédiatement interjeté un appel.

Jean-Paul **TOURNAIRE**

### SOMMAIRE

- Divers. . . . . p. 2
- Edito . . . . . p. 3
- Juridique . . . . . p. 3
- Université . . . . . p. 4
- CAPEPS. . . . . p. 4
- Grand débat. . . . . p. 4
- Dossier Congrès 2004. . . . . p. 5 à 19
- Jeunesse et Sport . . . . . p. 19
- Commission Stasi . . . . . p. 20
- Tribune libre. . . . . p. 20
- Salaires . . . . . p. 21 à 22
- Syndicalisation . . . . . p. 23

*L'essentiel des photos illustrant ce bulletin sont de Nina Charlier*

Vont-ils se laisser hacher menu ? C'est l'interrogation générale de la presse à propos des fonctionnaires, suite aux propositions de Delevoye sur les salaires. Elles constituent une véritable provocation et visent à installer durablement l'austérité. 2005 est donné comme perspective de rendez-vous. Débattre de l'action commune c'est incontestablement l'urgence du moment. L'encouragement tient au fait que les sept organisations syndicales avancent d'un pas commun ; il va falloir que cela se poursuive parce qu'on sait que ce gouvernement ne va pas céder dès les premières secousses.

La rentrée se prépare dans les pires conditions ; il est clair que les diminutions d'emplois de titulaires et de stagiaires dans le budget 2004, vont rapidement se traduire sur le terrain par des suppressions de postes dans les établissements avec leur cortège de conséquences : moins de divisions et donc augmentation des effectifs, moins d'options, plus de transferts de postes et de services à cheval etc. etc. Les niveaux de recrutement, que le Ministre tarde à annoncer, vont connaître les baisses à hauteur des emplois supprimés. Le service public d'éducation est dans le collimateur de ce gouvernement et il nous faut porter nos exigences et développer les mobilisations. Le débat national reflète cette problématique ; la multitude des réunions qui se tiennent montrent les conceptions contradictoires concernant les missions, les contenus, les objectifs, les mesures à prendre. Le gouvernement entend obtenir des soutiens dans la population. Le travail de conviction et de mobilisation que nous avons à mener est donc considérable pour faire évoluer la sensibilité de l'opinion publique vers nos problématiques. Constatons que ces difficultés n'ont pas fait peur aux personnels qui, à partir de l'analyse locale qu'ils ont conduite, sont beaucoup intervenus afin de défendre leurs propositions.

L'acuité des conflits sur les dossiers d'actualité ne doit conduire personne à baisser les bras. Oui, le gouvernement se cramponne sur les dossiers qu'il porte. Oui, le gouvernement joue le conflit jusqu'au bout, sur les dossiers qu'il a ouverts [retraites, décentralisation, intermittents, salaires, protection sociale, etc.]. Oui, il veut pousser chacun à penser qu'aucun autre choix n'est possible. Ces affirmations prennent la démocratie en otage.

C'est parce qu'il sait que ses options sont contestées qu'il choisit la fuite en avant, malgré son effondrement dans les sondages. Le moment n'est alors pas de s'éloigner du syndicat quand il faut au contraire redynamiser la lutte. Les quelques milliers de collègues qui hésitent encore à renouveler leur adhésion doivent apprécier la situation à l'aune de l'enjeu d'un SNEP fort et combattif.



Jean **LAFONTAN**  
Secrétaire général

## Grand débat : insuffisances

Chaque jour nous arrivent des messages relatifs aux débats en cours. Ce qu'ils relatent révèle l'extrême diversité des contextes, des formes, des contenus de ces rencontres. Un constat majoritaire semble s'imposer : ce n'est pas l'engouement.

Parents et enseignants n'ont pas massivement fait le choix de la rencontre dans les établissements. Ceci est bien sûr contredit par d'autres expériences beaucoup plus positives où l'échange a eu lieu.

Les débats organisés par les sous-préfets montrent aussi une grande hétérogénéité. Ils sont souvent marqués par une plus forte présence institutionnelle... parfois seul le clergé est absent. Le nombre est toujours plus imposant, les discussions y sont parfois sérieuses et ouvertes, parfois cela tourne à la discussion de bistrot, à la caricature.

Une constante toutefois, la présence des enseignants et de leurs syndicats est déterminante quant à la teneur et la qualité des interventions, des dialogues lorsqu'ils sont possibles.

Personne n'est dupe, il y a une tentative d'instrumentalisation du grand débat, oui les dés sont en partie pipés... beaucoup de choses ont été faites pour favoriser " l'abstention " des profs.

Cela continue avec l'intervention de Claude Thélot, président de la commission nationale, dans le " Figaro magazine " : " *Je ne veux pas d'un débat d'experts ; c'est le peuple français qui doit s'exprimer en toute liberté, en toute transparence. Mais je n'ai pas non plus à me caler exactement sur les conclusions du débat. Nous [et non plus je] nous situons dans une action résolument politique : dégager ce qu'il paraîtra possible et souhaitable de faire* ". Que comprendre ?

Quoi qu'il en soit, nous persistons à penser que chaque fois que nous sommes " absents ", notre cause recule. Il faut investir tous les lieux, témoigner, débattre, convaincre et marquer des points. Cela rendra difficile les synthèses orientées, les manipulations, tout au moins cela constituera un risque politique pour le pouvoir.

Nous demandons aux collègues de continuer à nous informer sur ce qui se passe sur le terrain.

Merci par avance.

Alain BECKER

## Appel pour l'université

Le SNESup, le SNCS, le SNASUB, le SNEP (FSU), l'UNEF, l'A&I, le SNTPTES (UNSA), la FERCCGT (FERC-Sup, SNTRS-CGT) viennent, lors d'une conférence de presse tenue le mercredi 10 décembre 2003, de proposer à l'ensemble de la communauté universitaire, à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'enseignement supérieur, de tenir des assises nationales.

Elles se tiendront à la Sorbonne les 22 et 23 janvier prochain.

Elles devront être précédées dans tous les établissements, dans toutes les structures d'une discussion sur l'état du supérieur aujourd'hui, sur les réformes qui s'imposent, sur celles qui se mettent aujourd'hui en place dans la précipitation. Au mépris et à l'arrogance de ceux qui pensent qu'une bonne pédagogie suffit pour convaincre de la pertinence du contenu actuel du LMD, à leurs certitudes inébranlables, nous voulons opposer le débat démocratique, l'approche contradictoire, l'argumentation et la transparence.

Nous disons oui à une mobilité véritablement accessible à tous en Europe ! Nous disons oui à une harmonisation européenne des formations ! Simultanément, nous contestons le choix alors paradoxal de réduire la mobilité franco-française des étudiants en cassant les outils de l'harmonisation nationale (maquettes nationales). Nous voulons une harmonisation européenne fondée sur la confiance mutuelle des états et qui s'écarte de toute tentative d'uniformisation bureaucratique des contenus.

Nous voulons encore laisser " du temps au temps " à la réforme comme cela se fait dans la plupart des pays européens engagés dans le processus de rapprochement (Sorbonne, Bologne). Nous proposons qu'immédiatement dans les UFRSTAPS, dans les IUFM soit décidé de banaliser des journées qui permettent aux divers personnels, aux étudiants d'échanger, d'élaborer des alternatives aux choix arrêtés aujourd'hui, de repérer les nombreuses zones d'ombre de la réforme actuelle, d'y apporter des réponses.

Alain BECKER – Claire PONTAIS

## Un appel des étudiants européens

Quatre organisations étudiantes représentatives : la FEF (Belgique), l'UDU (Italie), la FZS (Allemagne), l'UNEF (France) toutes membres de l'union des étudiants en Europe (ESIB), viennent de lancer un appel aux étudiants européens.

Confrontés comme nous en France à l'application du processus de Bologne (LMD), elles exigent une autre réforme, une autre harmonisation des diplômes.

Elles seront présentes aux assises nationales des 22 et 23 janvier 2004 à la Sorbonne.

## CAPEPS 2004 : Jeu de massacre !

C'est au moment où la fonction publique s'affiche dans le métro parisien pour appeler les jeunes diplômés à la rejoindre, où le MEN s'inquiète dans certaines disciplines de l'effondrement du taux d'inscription aux concours, que ce dernier annonce cyniquement une baisse du recrutement de l'ordre de 30% aux concours 2004 !

L'EPS est visée, d'autant plus que la direction des personnels enseignants vient de découvrir 150 " enseignants d'EPS excédentaires " (en fait des collègues qui enseignent mais qui n'ont pas de support budgétaire).

Sans qu'on puisse préjuger aujourd'hui des conséquences concrètes de cette orientation sur le prochain CAPEPS externe, la menace théorique d'une baisse de 400 à 500 postes existe bien. Nous informons immédiatement les UFRSTAPS, les IUFM, les étudiants de ce risque et leur proposons immédiatement d'agir auprès des pouvoirs publics.

Nous appelons tous les collègues à protester par des courriers, des méls, des fax auprès du ministre de l'éducation nationale (110 rue de Grenelle 75007 Paris, fax : 01.55.55.09.81 mél : sec.ferry@education.gouv.fr) et du Premier ministre (Hôtel Matignon, 57 rue de Varenne, 75007 Paris, mél : webmestre@premier-ministre.gouv.fr)



# dossier

## Congrès national du SNEP 2004

### Construire ensemble le congrès de mars 2004

**L'**actualité nous montre que notre congrès va se tenir à un moment où de gros dossiers vont occuper le devant de la scène, que ce soit la future loi sur l'école, l'évolution de la fonction publique, la préparation de la rentrée et les effets du budget 2004, les recrutements, la protection sociale. Il faut que sur chacune de ces questions les personnels aient le souci d'en comprendre les enjeux, d'en débattre entre eux, d'élaborer des propositions alternatives et certainement de trouver les moyens d'actions communes. Un congrès sert à cela. Construire une boussole, suffisamment fiable afin que chacun se repère dans la multiplicité des réformes entreprises et fixer les intérêts professionnels, corporatifs voire citoyens afin que la vie soit mieux vécue et que les missions que nous sommes chargés d'animer correspondent pleinement aux besoins sociaux.

Pour réaliser ces objectifs, le congrès est là pour réunir les personnels, leur donner des pistes de réflexion et les moyens de développer des propositions et des initiatives. Cela paraît simple mais ne l'est pas. Trop souvent, les syndiqués eux-mêmes ne saisissent pas l'intérêt de réfléchir ensemble et laissent cela à des militants qui deviennent des porteurs d'idées insuffisamment débattues par tous... et donc parfois insuffisantes ! Lors de la préparation de chaque congrès, nous nous proposons de faire mieux ; on y arrive un peu, pas suffisamment à notre goût. Nous nous disons toujours que l'actualité appelle des engagements plus forts de chacun, des débats plus étendus, des revendications mieux ciblées, bref des objectifs qui feraient un syndicalisme mieux reconnu par la profession. Imaginons cette dernière ne raisonnant qu'à partir des points de vue développés par chacun, quelle cacophonie ! Un congrès c'est l'inverse de cela. On débat, on procède à des choix, on construit des revendications, on cherche des synthèses. Celles-ci sont un long polissage des idées de chacun, qui conserve la force des convictions intimes tout en visant à leur donner la puissance du collectif. C'est dur à définir une revendication ! Et comme elles sont nombreuses, chacun ne peut laisser quelques uns " se dépatouiller " avec elles.

**Allez, un effort et venez expérimenter ce nouveau congrès.**

Jean LAFONTAN

PS : Ce bulletin contient des textes préparatoires sur 4 thèmes généraux. En janvier, nous publierons le rapport d'activité du SNEP, les textes d'orientation et listes de candidats pour le bureau national, un projet de texte pour le secteur sport et diverses contributions. Le site du SNEP pourra aussi être porteur de remarques, propositions... N'hésitez pas à alimenter le débat.

#### THEME 1

## POUR UNE SOCIÉTÉ DE SOLIDARITÉS

**Droits à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la culture, à la protection sociale, à la retraite, au logement, etc. Autant de droits qu'il faut réaffirmer avec vigueur, défendre et étendre dans le cadre de solidarités collectives.**

**La dégradation de la situation économique et sociale accentue le développement du chômage, de la précarité, de la pauvreté et participe de la déstructuration des liens sociaux. Les inégalités s'accroissent dans la société française avec d'un côté des exclusions économiques, sociales et culturelles, de l'autre des fortunes qui s'amplifient.**

**Sous prétexte de sortie du pays de la crise, le gouvernement accentue sa politique ultralibérale fondée sur la rentabilité immédiate et les investissements spéculatifs, sur la recherche effrénée de la baisse du coût du travail, sur la destruction massive des emplois, sur la baisse des dépenses publiques. Il remet en cause les acquis sociaux et s'attaque aux droits des salariés, des chômeurs, des jeunes.**

**C'est à une véritable transformation de la société que nous sommes confrontés : dans de multiples secteurs, concurrence et individualisme devraient remplacer entraide et solidarité !**

**Cette politique porte la marque des pressions exercées par le Medef et différents « clubs de réflexion » en France et par des organismes européens et internationaux (OMC, banque mondiale, OCDE, etc.).**

### Quelques exemples

**En matière d'emploi :** le pouvoir remet en cause certaines mesures prises précédemment : emplois jeunes, réduction du temps de travail, contrôle des licenciements, etc. Il taille de façon importante dans l'emploi public et réduit de façon drastique la durée d'indemnisation des chômeurs.

**En matière d'impôts :** il poursuit la baisse des impôts sur le revenu et sur la fortune au motif que ceux-ci feraient fuir « les intelligences » et décourageraient les « innovateurs ». Or de nombreux économistes contestent cette idée. Ces baisses qui profitent essentiellement aux plus riches sont quasiment sans effet sur la consommation et permettent à ces catégories de développer épargne et spéculation. Il poursuit la baisse des exonérations sociales pour les entreprises (voir le RMA).

**En matière de protection sociale** : il engage des réformes allant à l'encontre des solidarités collectives, ouvrant ainsi la voie à des logiques individuelles.

**En matière de services publics et d'entreprises publiques** : il engage une nouvelle étape de décentralisation et de privatisations qui entraînerait inégalités sur le territoire et entre usagers, baisse de la qualité des services rendus.

Cela, alors que les besoins sont plus importants et que les citoyens, les usagers réclament plus de services publics, plus de proximité, plus de solidarité, d'égalité, de justice, de qualité de l'environnement. C'est contradictoirement en faisant mine de s'appuyer sur ces demandes, sur un certain nombre de difficultés réelles, que le gouvernement poursuit le dossier de la réforme de l'État avec plusieurs chantiers : structurel (la décentralisation), propre à chaque ministère (dans le cadre des stratégies ministérielles de réforme), budgétaire (Loi Organique relative aux Lois de Finance - LOLF) managérial (la gestion des Ressources Humaines).

### **Une décentralisation à marche forcée**

La nouvelle loi de décentralisation engage une profonde réorganisation de l'État et non une modification des lois existantes. L'article 1 modifié de la constitution précise que « *l'organisation de l'État est décentralisée* ».

Le discours gouvernemental sur la décentralisation consiste à affirmer que les difficultés de fonctionnement en termes d'efficacité et de démocratie seraient résolues dès lors que seraient transférées aux collectivités territoriales de nouvelles compétences aujourd'hui assurées par l'État.

Ce discours idéologique omet volontairement une discussion de fond sur les problèmes importants que connaît notre pays, les besoins et la façon de les résoudre et ne répond pas à la question essentielle : plus de proximité, est-ce automatiquement plus d'égalité et plus de démocratie ?

Le bilan de la décentralisation depuis 1983 est-il de nature à justifier une nouvelle étape de celle-ci ? Si la décentralisation a permis notamment en matière de constructions scolaires des progrès importants, de grandes inégalités demeurent aujourd'hui.

Les capacités d'intervention, mais aussi les choix politiques locaux sont très disparates. Les contrats de plan État-région n'ont pas permis de les effacer, au contraire ils les ont parfois aggravées. Si pour les enseignants d'EPS, le bilan des constructions d'équipements sportifs, des crédits de fonctionnement EPS, des transports est contrasté, il montre l'étendue des disparités actuelles des politiques territoriales. Cette situation nécessite des régulations politiques et financières de la part de l'État.

### **Les stratégies ministérielles de réforme**

Il s'agit de réexaminer systématiquement les missions actuellement exercées au sein de chaque ministère pour déterminer celles susceptibles d'être externalisées, déléguées, supprimées, réorganisées, de poursuivre le mouvement de déconcentration en généralisant les dotations globalisées et la contractualisation.

En quoi la décentralisation des TOS, améliorera-t-elle le service rendu aux élèves ? N'est ce pas un nouveau pas vers la privatisation progressive de services à l'image de la politique du Ministère des Sports dans les CREPS ?

### **la réforme budgétaire**

Il s'agit, sous prétexte de « renforcer l'efficacité de l'État » par une meilleure gestion, de réduire les coûts de fonctionnement et d'introduire dans la Fonction Publique la notion de culture d'objectifs, de performances et de résultats.

La LOLF va modifier en profondeur la politique budgétaire : passer d'une logique de moyens à une logique de résultats. Le budget de l'État sera découpé en missions, certaines pouvant être interministérielles, puis en programmes. Le vote du budget porterait sur des crédits, globalisés, attribués à chaque programme. Au sein de chaque programme, l'exécutif pourra redéployer librement ses dépenses (personnels, investissement, fonctionnement, mais avec des effectifs et une masse salariale plafonnés).

Cette globalisation des crédits comporte des risques importants en permettant de faire glisser des crédits de rémunérations vers les crédits de fonctionnement, l'inverse étant interdit. C'est un levier pour limiter les dépenses de personnel, conduire à une réduction de l'emploi public et favoriser l'emploi moins rémunéré et la précarité.

C'est un renforcement des exécutifs qui obtiennent des espaces nouveaux d'autonomie financière (ex : possibilité de diminuer la masse salariale pour augmenter les crédits de fonctionnement).

### **La gestion de Ressources Humaines**

Le pouvoir entend introduire dans la gestion des ressources humaines une logique managériale directement issue du secteur privé : poids accru des hiérarchies locales, concurrence entre les personnels, rémunération à la « méritocratie », etc.

**De fait, toutes ces orientations visent à une redéfinition du rôle, de la nature et du fonctionnement de l'État et de ses services publics. Il ne s'agit pas de rapprocher les lieux de décision des citoyens mais d'un désengagement de l'État pour réduire les investissements publics, introduire de la concurrence et faciliter les investissements privés.**

### **Quelles conceptions alternatives des services publics ?**

**Les services publics doivent permettre** à chaque citoyen d'accéder à des droits légitimes et essentiels pour tous, reposant sur les principes d'égalité, de solidarité, de justice sociale et de laïcité.

Parce qu'il considère que les services publics contribuent à réduire les inégalités sociales et culturelles, le SNEP se prononce contre les orientations du gouvernement, et affirme au contraire qu'il faut renforcer et développer les services publics.

Mais il est aussi de la responsabilité syndicale de réfléchir aux formes pertinentes d'organisation de l'État. L'efficacité des services publics, leur capacité à résoudre les problèmes posés par notre société, l'égalité sur le territoire, la proximité des usagers sont de véritables défis pour lesquels nous avons déjà des propositions que nous devons encore améliorer, porter sur la place publique, soumettre au débat. Cela passe aussi par une réflexion sur les choix économiques, le partage des richesses, une réforme de la fiscalité et sur le rôle des services et entreprises publiques dans l'économie du pays.

Pour respecter l'exigence d'égalité de droits de chaque citoyen sur l'ensemble du territoire, il est impératif que l'État puisse continuer à jouer tout son rôle : mise en place de véritables péréquations financières, de relations avec les collectivités territoriales pour aider les plus en difficultés.

Le SNEP se prononce contre tout transfert de nouvelles compétences dans le domaine de l'éducation et du sport aux collectivités territoriales. Le SNEP ne conteste pas la nécessité d'initiatives plus proches du terrain, d'une plus grande liberté laissée aux échelons déconcentrés, d'une certaine souplesse dans les mises en œuvre des orientations définies par l'État après négociations. Il ne conteste pas la possibilité de certains partenariats avec les collectivités territoriales, avec le monde associatif, le principe de complémentarités entre diverses actions éducatives mais à plusieurs conditions :

- ces initiatives ne sauraient remettre en cause l'unité du service public d'éducation, le respect du caractère national de l'éducation (horaires, programmes, recrutements...);
- s'il doit y avoir complémentarité, elle ne peut être imposée, et doit se faire sur la base de conventions clairement établies où les responsabilités et les missions de chacun sont explicitées.
- elles ne peuvent conduire à une politique de substitution, de concurrence et d'éclatement de l'Éducation Nationale.

### **Pour de nouveaux droits, pour une réelle démocratie**

Que ce soit dans les conseils d'administration, dans les comités présidés par les représentants de l'Éducation Nationale (CTPA, CTPD) ou par les préfets (CAEN, CDEN), le fonctionnement de ces structures pose problème quand il n'est pas une caricature de démocratie.

Comment redonner une réelle place aux personnels ou aux usagers pour que leurs représentants puissent assumer pleinement leur rôle dans les instances de concertation et peser sur les choix ?

### **Pour des personnels dont le recrutement, la qualification, la fonction et les droits statutaires sont garantis dans le cadre d'une Fonction Publique de carrière.**

La démocratisation du service public, sa capacité à répondre aux besoins des jeunes repose sur le rôle de tous ses personnels. Des personnels mieux formés, mieux payés, aux statuts confortés, aux qualifications reconnues, aux conditions de travail améliorées, autant d'exigences à satisfaire.

### **La laïcité**

Le thème de la laïcité est au centre de nombreux débats.

La question de la laïcité ne peut se limiter à l'interdiction du port des insignes religieux à l'école. En effet, d'autres questions essentielles doivent être posées :

- le maintien des dispositions contraires à la laïcité qui perdurent dans certains départements (statut particulier d'Alsace-Moselle),
- la construction de l'Europe dans laquelle les principes de laïcité ne figurent pas (voir l'article 51 du projet de constitution),
- les logiques de marchandisation de l'école,
- les tentatives de développement du poids et de la place de l'enseignement privé sous contrat.

Ce sont toutes ces questions qui doivent être traitées dans le débat sur la laïcité.

Le SNEP réaffirme son attachement au principe de laïcité.

La laïcité marque une conception de la société où le « vivre ensemble » est fondamental, où le dialogue et la confrontation des cultures sont premiers.

Il s'agit de favoriser l'intégration, de transmettre des règles essentielles qui fondent la citoyenneté, d'offrir à chacun des chances égales d'accès à l'éducation et à la formation quelles que soient ses origines sociales, ethniques, géographiques, son appartenance sexuelle, ses convictions religieuses ou philosophiques.

Le SNEP rappelle qu'il est contre tout signe religieux au sein des établissements scolaires et s'oppose donc à toute logique communautaire, de même il se prononce pour que les droits des femmes soient respectés et considère que le foulard porte atteinte à la dignité de la femme.

Aujourd'hui, une loi semble être envisagée. Faut-il une loi ? Dans quelles conditions ? Et si oui, quels principes doit-elle réaffirmer ?

### **Quelle protection sociale ?**

La protection sociale est un acquis majeur de notre société. Depuis la Libération, elle a montré son efficacité : l'amélioration de l'état sanitaire de la France, l'accroissement de la natalité, l'aide au développement économique, le droit à la santé, le recul de la pauvreté chez les personnes âgées.

Or aujourd'hui, les politiques libérales, au prétexte de rendre l'économie nationale plus compétitive, oeuvrent pour démanteler et supprimer les garanties collectives fondées sur les solidarités et le salaire socialisé au profit de protections individuelles fondées sur des logiques assurantielles. Il s'agit bien dans le cadre des directives européennes, de réduire les dépenses publiques et sociales, de réduire les prélèvements sociaux, notamment les cotisations patronales, qui seraient une charge pesant sur le coût du travail.

Tous les salariés, et les femmes en premier lieu, sont victimes de cette concurrence généralisée dans la course au profit. Droit à une retraite décente, droit à la protection sociale, droit à la santé sont remis en cause et aboutissent à un accroissement des inégalités.

Les campagnes de médiatisation sur le coût des retraites ou sur celui du trou de la Sécurité Sociale sont éclairantes à cet égard. Le système basé sur les solidarités serait dans une situation catastrophique, il faudrait donc accepter des sacrifices, et responsabiliser les individus en introduisant une dose de capitalisation. Chacun devra se contenter d'un minimum et s'il veut plus, il devra souscrire à des assurances privées ou épargner pour sa retraite.

Nous n'acceptons pas ces hypothèses de régression sociale.

### **Pour les retraites**

C'est vrai : le nombre des plus de 60 ans augmente. C'est une réalité mais ce n'est pas une catastrophe ; c'est un fait positif qu'un nombre accru de personnes vivent plus longtemps en meilleure santé, avec de bonnes retraites, contribuent à la vie économique et sociale de notre pays.

L'augmentation du nombre des retraités conduit à des besoins accrus de financement des pensions. Ceux-ci sont réels mais étalés dans le temps (plus fortement vers 2015).

Aujourd'hui, les dépenses de retraites correspondent à 12 % de la richesse nationale. Elles passeraient à 16 % en 2040, ou un peu plus si on revenait sur les régressions intervenues pour le privé depuis 1993.

Avec un revenu national qui devrait doubler d'ici 2040, il est possible de consacrer plus d'argent aux retraites.

La question essentielle est donc la capacité ou non de l'économie et de la société française d'opérer ce transfert de l'ordre de 6,5 points de PIB en faveur des retraites en un demi-siècle, c'est-à-dire de réaliser l'équivalent de ce qui a été accompli ces 40 dernières années. C'est un choix politique et un choix de société.

Pour le gouvernement, la question des financements était taboue au nom de la compétitivité et du coût du travail. De ce fait, les seules pistes envisagées dans le cadre de la loi votée font supporter aux salariés l'augmentation liée aux dépenses de retraite en leur demandant de consacrer une part plus importante de leur vie au travail (allongement de la durée de cotisation) et de diminuer de façon considérable le montant de la pension (décote, désindexation des retraites sur les salaires des actifs, bonification pour enfant), et ce faisant d'ouvrir la voie à des compléments de retraite qu'il s'agisse de plans d'épargne individuels ou d'entreprise.

Ces dispositifs menacent les régimes de répartition qui seraient privés de ressources. La solidarité entre les générations se perdrait au profit d'intérêts particuliers, les inégalités entre retraités s'accroîtraient, l'épargne et la spéculation freineraient la croissance et pèse-

raient sur la consommation et l'emploi.

Le SNEP, au sein de la FSU, entend continuer à s'opposer à cette réforme, à en demander le retrait et à porter haut et fort nos revendications pour un départ à 60 ans avec 37,5 annuités et demi pour tous et 75 % du dernier traitement, dans un cadre global solidarisant public/privé, actifs et retraités.

De plus, le SNEP agit pour :

– réaffirmer la défense du code des pensions qui définit les retraites comme traitement continué d'une carrière financée par le budget de l'État,

– obtenir des aménagements pour les fins de carrière (voir thème 3) et prendre en compte la pénibilité, valider les années d'études et améliorer la situation des femmes.

Pour financer les retraites de haut niveau pour tous, il s'agit de rénover de façon importante les modalités de financement. Le SNEP, comme la FSU, préconise plus de transparence dans la solidarité nationale, une mise à contribution des entreprises plus favorable à l'emploi et une évolution du partage des richesses plus favorable aux revenus du travail.

### L'assurance maladie

Avec les progrès de la médecine et de la technologie, l'allongement de la durée de vie, le recul de la démographie, l'augmentation du chômage, la dégradation des conditions de travail, les dépenses de santé augmentent, et entraînent des prestations de plus en plus élevées pour la branche assurance maladie de la sécurité sociale.

Si actuellement, nous pouvons dire que l'accès aux soins existe pour une grande majorité de la population, des inégalités persistent dans les soins et la qualité du système de santé publique est mise en cause. La catastrophe sanitaire liée à la canicule comme l'engorgement des services d'urgence des hôpitaux dû à l'épidémie de grippe et de bronchiolite en sont de cruels exemples.

Aujourd'hui, la sécurité sociale couvre 77% des frais de santé, les mutuelles 12% et 11% restent à la charge des familles.

8% de la population reste sans couverture complémentaire, faute de ressources suffisantes.

L'AME (aide médicalisée d'état pour les plus pauvres et les sans papiers), la CMU (couverture maladie universelle) qui a permis l'accès aux soins à plus de 4,5 millions de personnes et l'APA (aide personnalisée pour les personnes âgées) sont remises en cause dans leur financement par le gouvernement.

Il est normal que le coût de la santé augmente. Certes, le déficit est réel, mais il est principalement dû à la faible croissance, au manque à gagner des recettes liées au chômage, à l'exonération des charges sociales pour les bas salaires.

Déjà le gouvernement a pris certaines mesures dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) : relèvement du forfait hospitalier, déremboursement de médicaments, limitation du ticket modérateur, restriction de l'accès au système des affections de longue durée (ALD), contrôle resserré des arrêts de maladie. C'est une nouvelle fois le transfert des dépenses de santé vers les assurés et les mutuelles.

Mais la réforme envisagée par le gouvernement est d'une toute autre ampleur. Les orientations sont claires :

- responsabiliser l'individu,
- distinguer « ce qui doit relever de la solidarité collective » de « ce qui doit relever de la responsabilité personnelle »,
- opposer « accident de la vie » et « prise de risque individuel », « malades et bien portants », « jeunes et anciens », « petits risques et gros risques »,

– réduire les dépenses remboursées par la sécurité sociale (une assurance de base minimum, dite « panier de soins ») en transférant certains risques et prestations vers des assurances complémentaires (mutuelles et assurances privées).

Nous voyons là, la mise en place d'une santé à plusieurs vitesses, inégalitaire, où chacun choisira les risques pour lesquels il pourra s'assurer en fonction de ses revenus.

L'assurance maladie représente un marché important, elle est convoitée par un nombre important d'assurances privées (plan de démantèlement du MEDEF). C'est une orientation libérale, l'ouverture à un nouveau choix du système de santé avec éclatement des solidarités. C'est un autre choix de société.

Le système de santé a besoin d'une réforme qui doit s'appuyer sur une politique d'éducation à la santé, une médecine de prévention et une réelle médecine de santé au travail.

À l'éducation nationale, il est urgent d'améliorer le fonctionnement des instances médicales : comités médicaux et commissions de réforme départementaux, comité médical supérieur et d'exiger la création de postes de médecin de prévention (médecin du travail dans le privé).

Le SNEP ne peut accepter le démantèlement de l'assurance maladie et de la protection sociale.

Il doit défendre des droits reposants sur les solidarités, une politique de santé publique de haut niveau basée sur la prévention, la qualité et l'égalité des soins, une assurance maladie obligatoire et identique pour tous.

### Pour une politique plus juste au niveau économique et social

Face au développement des inégalités sociales, culturelles, économiques, il s'agit bien de défendre un autre projet de société plus égalitaire où les droits de chacun à l'emploi, à la protection sociale, aux services publics soient préservés et améliorés.

La réorientation de la politique économique et sociale doit porter à la fois sur une répartition des richesses plus juste et sur la redistribution pour une meilleure croissance et le développement de l'emploi.

Il est donc nécessaire au plan économique et juste au plan social de redresser la part des revenus du travail dans le partage de la valeur ajoutée (57 % du PIB en 1982 / 52,9 % en 2002) par rapport aux revenus du capital.

Il est donc impératif de relever les salaires, à commencer par le SMIC et les minimums sociaux et d'agir pour l'emploi. Ceci ne peut se faire par des dégrèvements de cotisations patronales mais au contraire en modifiant leur assiette. Il est tout aussi important d'avoir une fiscalité plus juste à l'opposé de la politique menée par le gouvernement Raffarin (baisse des impôts sur le revenu, de l'ISF, accroissement des taxes et des impôts locaux).

Ce qui suppose non seulement des ressources publiques, socialisées qui doivent être financées par des prélèvements obligatoires, mais aussi une réforme de ceux-ci : il faut accroître la progressivité d'ensemble du système des prélèvements en accordant une plus grande part à l'impôt sur le revenu et sur le patrimoine, rééquilibrer les revenus du travail et ceux du capital ainsi que ceux des familles et des entreprises.

Pour faire avancer nos revendications pour de véritables solidarités et s'opposer aux orientations négatives, l'intervention syndicale doit se développer au niveau national pour imposer d'autres choix au niveau européen ; mais elle doit aussi contribuer à impulser les actions nécessaires au niveau de l'Union Européenne dans la perspective de la construction d'une véritable Europe sociale.



# ENSEIGNANTS D'EPS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN : FAIRE DES CHOIX !

## Un certain contexte

Les congrès de la FSU et du SNEP vont se tenir en même temps que le grand débat sur l'Ecole initié par le gouvernement. L'année 2003-2004 n'est pas une année syndicale comme les autres, le contenu, la forme que prendront nos travaux ne peuvent ignorer ce contexte particulier.

S'agissant de la consultation déjà engagée, nous avons dit vouloir investir tous les lieux de discussions sans a priori ni naïveté. « Agir dedans et dehors » c'est l'orientation choisie par la très grande majorité des militants du SNEP. Dans le prolongement de cette idée, nous proposons que la préparation du prochain congrès national du SNEP soit l'occasion de décider ensemble de ce que nous voulons pour l'EPS et ses personnels, mais aussi de rencontres avec les partenaires de l'Ecole pour dialoguer et faire connaître nos propositions. Chacun mesure bien l'enjeu du débat national. Il n'est pas sans risque pour le monde enseignant que l'on va inmanquablement tenter de rendre « coupable » de ce qui ne va pas. La société, trop souvent silencieuse sur ses responsabilités fondamentales vis à vis d'elle-même, mais aussi de l'Ecole, peut chercher à désigner des boucs-émissaires. Nous connaissons la nature de la question centrale posée aujourd'hui à l'école : doit-elle continuer à affirmer une ambition pour tous ? Elle s'essoufflerait et ne semblerait pas en capacité, malgré les « moyens considérables » qui lui sont alloués, de combattre les inégalités ; Pire elle les renforcerait.

## Soyons lucides, il n'y aura pas d'ambition pour l'EPS dans une école qui aurait perdu ses ambitions

L'EPS ne peut rêver être un îlot préservé dans un ensemble tarudé par les « lois » du marché et de la concurrence, par le consumérisme, par un projet de société bien établi dont la dynamique principale repose globalement sur le développement des inégalités.

Cette société pèse de tout son poids sur l'Ecole et d'une certaine manière la détermine.

Simultanément nous savons, par des faits vérifiés, que l'Ecole se défend, qu'elle a une capacité relative à contrarier les déterminismes principalement sociaux et culturels qui la plombent. C'est dans cet espace de liberté et de combat que notre projet d'Ecole démocratique doit se développer.

C'est au cœur de cette contradiction scolaire qu'il revient aux enseignants d'EPS de faire vivre « le projet culturel et social » de la profession proposé par J Rouyer au congrès de Montargis. Huit ans déjà que nous nous étions lancé ce défi :

- doter l'Ecole, avec une EPS développée, d'une voie originale de réussite scolaire et humaine pour tous les jeunes,
- contribuer à l'existence d'un sport humaniste et émancipateur,
- être des militants culturels et sociaux du XXIème siècle à partir d'un regard critique sur l'ordre social existant.

Quels rapports entretenons-nous avec cette utopie concrète ?

Profitant du débat scolaire d'aujourd'hui, nous devons revenir collectivement sur la place et le rôle concrets que nous voulons voir jouer à notre métier, à notre discipline dans une Ecole transformée.

L'existence de l'EPS à l'Ecole n'est pas gravée dans le marbre. Que penser du fait que la société et les pouvoirs publics s'intéressent peu

ou plus aux questions de l'EPS et du sport scolaire ?

Il nous revient de redessiner un avenir pour le métier. Il faut le faire en visitant de façon critique notre histoire, en y repérant ce qui peut constituer le ferment d'une nouvelle perspective. Il faut le faire encore en repérant, dans l'innovation comme dans la tradition, ce qui constitue des acquis du métier au présent.

**Pour réfléchir et agir dans ce sens, nous soumettons à la réflexion de tous les enseignants quatre questions, certes récurrentes mais à nos yeux déterminantes si nous voulons, dans la transparence, faire des choix qui nous engagent :**

- D'abord nous proposons de débattre de l'Ecole, institution singulière de la République, de ce que la Nation est en droit d'attendre d'elle.
- Puis, nous voulons encore revenir sur la culture corporelle, sportive et artistique. Y a-t-il matière à transmission, matière à enseignement ? S'agit-il ou non d'un patrimoine à visée éducative et si oui comment s'en saisir ?
- Partant de là, comment concevoir aujourd'hui l'EPS comme élément valorisé d'une culture commune scolaire, singulière, contribuant à l'éducation de tous les jeunes ?
- Enfin, comment repenser notre métier et notre professionnalité au sein de l'institution scolaire ?

## Retour sur l'Ecole

Comme à chaque fois qu'elle change de format, « l'Ecole » s'est interrogée, durant la décennie 90-2000, sur ses missions et ses objectifs. La question est loin d'être résolue, elle se prolonge aujourd'hui. La loi d'orientation de 1989 a tenté non sans contradictions d'apporter des réponses.

Dès 1985 avec Chevènement, l'idée a émergé d'une nécessité absolue d'élever le niveau de formation et de qualification de l'ensemble de la population. La « société de l'intelligence » se profilait et la loi Jospin a affirmé des objectifs. Le Parlement a consacré l'extraordinaire demande d'Ecole de la société française. On a alors assisté à l'explosion du second cycle du secondaire (général, technologique et professionnel), nouvelle étape de démocratisation scolaire après celle du collège unique des années 60. L'arrivée massive dans les lycées et les LP puis dans le premier cycle universitaire d'élèves issus des couches populaires et de l'immigration a fait « qu'on » s'est interrogé : « Peut-on proposer la même Ecole à tous lorsqu'on scolarise près de 90% d'une classe d'âge ? »

L'interrogation s'est aiguisée vers 1995 quand un certain nombre de travaux sociologiques se sont intéressés à « l'essoufflement démocratique scolaire » déjà observable. S'il y a eu incontestablement démocratisation, celle-ci est tout aussi incontestablement ségrégative. Elle n'arrive pas à redistribuer les « destins » scolaires. Elle demeure, pour une part importante, reproductrice voire créatrice d'inégalités et laisse se développer le doute sur sa capacité « libératrice ». Le XXe siècle s'est achevé paradoxalement sur le retour en force d'un certain malthusianisme scolaire : dans les sondages, une majorité d'enseignants jeunes affiche son scepticisme quant à l'éducabilité de tous les jeunes.

Ce bilan scolaire a suscité une violente polémique : chacun est en quelque sorte sommé de choisir entre « l'enseignement ou l'éducation », « le savoir ou la pédagogie », « le pédagogue ou le républicain », « la culture ou la personne ». Ces fausses contradictions se sont transposées dans le champ qui est le nôtre et on se souvient qu'à propos de l'écriture des programmes EPS, le SNEP a été accusé d'y « entrer par les APSA en oubliant le sujet (l'élève) », d'avoir choisi « l'objet contre le sujet » ou encore « l'APSA contre l'activité du sujet ».

Le SNEP devait se positionner, il ne pouvait le faire que de façon renouvelée. Cela exigeait un retour sur l'institution elle-même. En réaffirmant son caractère de service public national, en refusant le « localisme » au nom de « l'égalité des chances », nous avons fait un choix : concilier un cadre national fort et une autonomie maîtrisée des établissements. Si celle-ci doit libérer l'initiative des personnels, encourager l'innovation, elle doit combattre tout risque d'enfermement :

- des élèves dans leurs origines, dans leurs représentations,
- des enseignants dans leur environnement professionnel et certains dans des a priori.

Il nous fallait nous éloigner de deux conceptions extrêmes de l'école : soit universaliste et totalement décontextualisée, soit relativiste et discriminatoire.

**S'éduquer reste pour nous une aventure qui coûte, qui suppose des ruptures, des prises de risque et des déséquilibres**

Autant d'exigences qu'on ne s'impose pas facilement seul et spontanément.



Fondé sur des dérives de l'académisme et du cloisonnement disciplinaire, un mouvement profond de contestation radicale des savoirs et de leur place dans l'éducation s'est développé. Nous l'avons combattu, en général et en E.P.S en particulier, convaincus qu'il conduisait les jeunes et particulièrement ceux des couches populaires à une impasse. Nous n'avons jamais adhéré au slogan mystificateur de « l'enfant au centre du système éducatif ». A « l'enfant » nous avons opposé « l'élève », celui dont le « métier » est de s'élever vers un état supérieur. A l'enfant seul, nous avons préféré l'élève confronté aux savoirs, dans un collectif scolaire qui donne sens et réhabilite l'activité sociale qu'est l'apprentissage. Nous avons fait nôtre l'idée que le type de socialisation que produit l'Ecole est spécifique, que son originalité est fondée sur le caractère systématique des apprentissages qu'elle propose et leur suivi rigoureux. Nous avons donc récusé la thèse selon laquelle l'Ecole pouvait prétendre éduquer sans garantir l'appropriation méthodique et organisée des connaissances exigées par la société, programmées par l'institution et promises aux élèves. Enfin nous nous sommes forgé au cours de cette période la conviction que le « gai savoir » est au cœur

de la construction de l'individualité, du développement personnel, qu'il peut être source de plaisir, d'épanouissement, de santé et d'humanité.

### **L'Ecole n'a pas le monopole de l'éducation**

Mais elle est en France dépositaire d'une mission historique que la société lui a confiée : socialiser et « individualiser » chaque jeune, dans un rapport construit au savoir. Il s'agit pour elle de produire du lien, d'organiser la transmission d'une culture la plus apte à favoriser le progrès social, la justice, l'égalité, l'épanouissement et le respect de chacun, à faire le pont entre l'universel et le singulier.

### **A propos de la culture de référence**

L'Ecole, pour le SNEP, est le lieu privilégié où se transmet une culture qui procure les outils qui nous permettent d'organiser et de comprendre les mondes qui nous entourent en termes communicables. Ouverte sur les cultures, (ou, pour reprendre le travail de la FSU sur la culture des cultures) celle-ci doit récuser toute idée d'hégémonie, s'inscrire dans une visée critique et créative et s'éloigner de toutes tentations uniformisantes. C'est ainsi qu'elle peut espérer sortir positivement du « paradoxe scolaire » : si l'Ecole doit d'abord transmettre un patrimoine (des savoirs, des démarches, des normes et des valeurs), elle doit simultanément autoriser, organiser son éventuel contestation et son nécessaire dépassement.

Positionner l'EPS comme composante de la culture scolaire participe d'une ambition pour la discipline. La plupart des disciplines sont, elles aussi, confrontées à la nécessité de définir leurs cultures de référence et de mieux préciser les formes scolaires qu'elles doivent prendre. Pour le SNEP, les APSA constituent un domaine culturel à part entière, un patrimoine à transmettre, des « œuvres » légitimes qu'il convient de faire passer aux générations montantes. Ces pratiques, « sédimentées » dans le temps, s'accompagnent de règlements, de codes formels ou non, d'usages, de lieux symboliques, d'objets, d'événements. Elles ont généré des techniques, des évolutions technologiques qui elles-mêmes ont transformé les pratiques. Tout cela s'accompagne de formes diverses de récits et de discours. Il s'agit d'une activité humaine originale, chargée de sens, d'imaginaire, de motifs d'agir, porteuse de valeurs et productrice de rapports sociaux. Sinon à quoi servirait-elle ?

### **Pour le SNEP, la réhabilitation de cette culture vivante s'impose**

Chacun comprendra, dans cette hypothèse, notre opposition aux conceptions qui réduisent la culture des APSA à la motricité, voire à des conduites motrices. Profondément dualistes, quoi qu'en disent leurs protagonistes, ces représentations a-culturelles de l'activité physique humaine de loisirs, « corporelle » sportive ou artistique, justifient des pédagogies qui se doivent alors d'ajouter à la « motricité » de « l'éducatif ».

Nous pourrions prendre le temps d'analyser le contenu de nos formations universitaires, de la recherche en STAPS et de nos concours de recrutement. Où sont les connaissances fondamentales propres aux APSA ? Pas une seule maquette, de premier ou de second cycle, n'intègre l'obligation d'une approche historique, anthropologique et épistémologique des APSA. Pas une seule épreuve de nos concours n'évoque, même à la marge, ce présupposé didactique incontournable. L'admissibilité des CAPEPS et des agrégations évoque en fait une discipline sans contenu « culturel », c'est-à-dire une éducation physique réduite à la motricité (élément par ailleurs incontournable).

### **Comme la science et l'art, les APSA doivent pouvoir faire l'objet d'un examen critique**

Historiquement datées, socialement produites, les APSA et leurs évolutions ne peuvent relever que d'un mouvement contradictoire. Nous le savons, les APSA peuvent devenir « inhumaines ». Rien de ce qui a pu être dénoncé à cet égard ne doit être oublié.

Le SNEP mène aujourd'hui, avec d'autres organisations, la bataille quotidienne pour un sport alternatif, à visage humain, respectueux des différences, convivial, visant l'épanouissement et le bien-être de chacun.

Chaque APSA est en quelque sorte irremplaçable parce que singulière. Dans le détail de cette singularité se cache toute la signification de l'activité humaine spécifique, historiquement accumulée qui la caractérise.

## A propos de culture scolaire en EPS

Les APSA sont légitimes pour l'éducation des jeunes et sont de véritables objets d'enseignement. L'École doit procéder sans a priori à un inventaire rigoureux et exhaustif de ce « fond culturel ». Elle doit faire des choix au regard de ses exigences éducatives particulières et dégager des priorités (difficultés sur lesquelles elle butte en permanence). Cette opération devrait procéder d'une véritable concertation avec la profession, transparente et démocratique.

Mais, dans le même temps, les formes de pratiques sociales que prennent les APSA dans leur développement sont à interroger du point de vue de l'École et de ses objectifs. Rien ne garantit encore une fois qu'elles soient pertinentes pour l'éducation que l'École promet. C'est dans cette problématique que l'hypothèse de forme scolaire de pratique des APSA est validée. Plusieurs options s'opposent aujourd'hui. De façon caricaturale, on pourrait dire qu'il y a d'abord celle qui prône l'autonomie complète de la forme scolaire par rapport à la forme sociale, mettant en perspective une culture, voire une contre-culture, totalement scolaire. Seule l'activité singulière du sujet dans sa pratique serait culture et donc éducation.

A l'opposé, il y a ceux pour qui la forme sociale la « plus dominante » s'impose à l'École comme caractéristique de son ancrage dans la société, comme fondement motivationnel de l'EPS.

Pour le SNEP, ce qui est visé en EPS, c'est plus le type d'activité humaine, cachée et inscrite dans la discipline sportive ou artistique, que la reproduction de la seule forme sociale de cette même discipline. Cette conception nous amène à considérer qu'en EPS « l'activité » du sujet est primordiale, mais elle nous conduit simultanément à affirmer que cette activité (l'activité véritablement culturelle du sujet) trouve son sens dans le contenu de l'APSA historiquement constituée.

### L'échec a rattrapé la discipline EPS au début des années 90

Si l'échec scolaire n'est pas une nouveauté, sa dramatique évidence marque aujourd'hui le paysage éducatif... et l'E.P.S. Déceler l'échec en E.P.S, le formaliser, conduit dialectiquement à s'interroger sur le contenu concret de la réussite en E.P.S, trop longtemps resté dans l'implicite.

Que dire de la réussite en E.P.S aux autres disciplines, à l'institution, aux parents d'élèves, aux élèves eux-mêmes ? Comment décrire dans les programmes, de façon précise, ce que l'on doit savoir à chaque étape de la scolarité en EPS ? Combattre l'échec par la détermination de ce que doivent être les pouvoirs acquis et vérifiables des collégiens ou des lycéens physiquement éduqués est aujourd'hui une préoccupation syndicale.

### La compétence « spécifique » est première et incontournable

Cela renforce notre volonté de dire ce qu'est réussir en EPS et donc pour nous, dans chaque APSA enseignée. C'est encore ce qui nous

fait affirmer, pour l'écriture des programmes du collège, que la compétence « spécifique » est première et incontournable (au sens de la charte des programmes : ce qui doit être acquis à l'issue d'un cycle d'apprentissage). C'est le refus d'entrer dans une écriture programmatique tellement générale que jamais la preuve de la réussite ou de l'échec ne peut être apportée. C'est dans cette logique que les domaines, les principes et les règles d'action du « schéma directeur » ont été contestés en 94.

De même, nous contestons la dérive consistant à tirer le programme Collège vers les compétences de groupes, à renvoyer au plan local la détermination des compétences spécifiques en vidant ainsi, à nos yeux, toute la portée sociale et politique des programmes. C'est encore dans ce même cadre que nous avons mis en cause les « compétences » du programme Lycée 99 et continuons de contester leur logique dans les textes 2001. Pour les mêmes raisons et bien que favorables à des épreuves nationales, nous critiquons la note de service de juin 2002 sur l'évaluation au Baccalauréat.

Pour autant, nous ne sommes pas indifférents à la question de l'interdisciplinarité (de la transdisciplinarité ?) en EPS. C'est ce qui nous a amenés en 96 à accepter la notion de « compétences de groupe » comme alternative aux domaines d'action.



A cet égard, dans une note du SNEP adressée au Président de la commission nationale BAC-EPS en mars 2002, nous rappelions :

*« Depuis le débat sur les programmes et la polémique sur les domaines d'action, nous continuons de penser que ni l'éducation physique visée en natation, ni la culture qu'elle recouvre ne sont comparables à ce qui est attendu en athlétisme. Nous croyons encore que l'EP visée au saut de cheval, que la culture que cette activité implique, n'ont rien à voir avec ce que la danse peut espérer développer chez le sujet.*

*Cette conviction ne nous conduit pas pour autant à contester que des types d'activités de " nature différente " puissent mobiliser des ressources voire des fonctions identiques (trop souvent d'ailleurs aujourd'hui cantonnées aux seuls aspects bioénergétiques), voire que des apprentissages spécifiques puissent avoir des visées générales, bien au contraire... Faut-il encore admettre que l'EPS ne se confond pas avec les APSA. qu'elle utilise " ou encore que l'EP c'est " l'au-delà des apprentissages dans les APSA ", qu'elle ne serait pas la somme d'apprentissages spécifiques... Mais alors de quels apprentissages parle-t-on ? »*

On peut, enfin, retourner la problématique : que reste-t-il de cet « au-delà » quand les apprentissages spécifiques dans les APSA ne sont pas acquis ? Peut-on espérer faire accéder à la citoyenneté, socialiser, si on ne garantit pas à chaque élève une réussite significative dans les APSA enseignées ? Ne serait-ce pas déjà un progrès pour

l'E.P.S. si elle assurait au moins une somme d'apprentissages fondamentaux (voir la question du savoir nager du primaire au lycée).

Est-on bien sûr qu'une telle addition de compétences (vraiment acquises) ne conduise qu'à une simple somme ? Souvenons-nous avec le philosophe Jacques Ulman que chaque APSA est aussi une éducation physique, c'est à dire un développement général du sujet.

### **Pour compléter cette réflexion, nous voulons aborder la question du « transfert ».**

La plupart des experts en la matière s'interrogent sur la pertinence même du concept et sur son opérationnalité en milieu scolaire.

Nous citons à cet égard P. Jonnaert, professeur, chercheur à l'université du Québec (cf. Cahiers Pédagogiques de novembre 2002) :

*" La notion de transfert trouve ses assises dans les travaux de comportementalistes comme Thorndike qui, au début du XX siècle, posait l'hypothèse que plus la similitude entre deux tâches est grande, plus les comportements acquis dans l'une, peuvent être transférés à l'autre. Pratiquement un siècle plus tard, l'hypothèse comportementaliste n'est toujours pas confirmée... Au contraire les résultats de travaux actuels à propos de l'isomorphisme des situations semblent plutôt l'infirmier... Il est aujourd'hui clairement établi que l'isomorphisme de deux situations ne permet en rien de prédire le transfert des connaissances construites dans une situation vers leur utilisation dans une autre situation isomorphe à la première. »*

Il peut sembler étrange qu'au regard d'un tel constat, cette conception-là du transfert auquel est très souvent associée la notion de transversalité (compétences transversales) continue d'occuper une telle place dans le discours pédagogique en EPS.

Pourtant formellement, ni la notion de transfert, ni celle de compétence transversale n'apparaissent dans les programmes EPS du second degré.

La prégnance historique en EPS de ce mythe et des pédagogies qui s'en inspirent devrait être interrogée sérieusement. Elle est vraisemblablement une recherche de cohérence et d'efficacité. Elle pose le problème du " apprendre à apprendre ", des méthodes à développer chez le sujet pour que celui-ci soit maître de ses apprentissages. Mais la démarche souvent proposée escamote presque systématiquement le processus par lequel le " apprendre à apprendre " pourrait être atteint. Ce faisant, cette méthode s'écarte des contenus et des démarches propres aux objets spécifiques que sont les APSA. Cette posture pédagogique peut conduire à faire du " apprendre à apprendre ", le seul objet d'enseignement et, très souvent, à substituer aux savoirs concrets et aux compétences visées, l'apprentissage unique de méthodes, brisant ainsi l'unité dialectique de la connaissance.

" Apprendre à apprendre, oui mais en apprenant quelque chose " disait Michel Chaigneau dans un bulletin SNEP des années 90. C'est bien de ce quelque chose dont on doit débattre.

Repenser l'EPS aujourd'hui devrait nous amener à réfléchir à nouveau à son unité.

" Culture commune des cultures singulières ", cette définition pourrait peut-être constituer un fil rouge pour une profession rassemblée. Notre projet culturel pour l'EPS nous conduit à refuser d'opposer en EPS visée " bien être " à visée " sportive ou artistique " et " compétence, performance, épreuve " à " santé ".

### **A propos du travail enseignant**

Un constat s'impose : le travail enseignant, celui en particulier de professeur d'EPS, son réel, sa complexité, la façon dont, dans les classes, les personnels l'inventent, le remodelent, parfois dans l'instinct, sont méconnus.

Ce " non savoir " institutionnel sur le savoir enseignant s'accompagne en plus d'une dévalorisation globale de l'acte d'enseignement au profit de multiples tâches périphériques. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de voir aujourd'hui un diagnostic sur l'Ecole faire l'impasse totale sur le travail enseignant.

On exige des enseignants plus de responsabilité, d'assumer mieux la difficulté croissante de l'acte d'enseignement. Mais, chose nouvelle, leur responsabilité est convoquée devant des problèmes très difficiles à résoudre voire même que personne ne sait résoudre. Elle est engagée et risque de l'être encore plus à titre individuel, chacun devant personnellement répondre de ce qu'il a fait.

Alors que plus que jamais, l'évolution des savoir-faire professionnels devrait procéder d'une élaboration en commun, l'administration met à mal toutes les formes collectives de construction de ces savoirs. C'est particulièrement flagrant pour la formation continue presque réduite à néant.

### **Et le " temps de travail sur leur travail " des enseignants leur est même contesté**

De plus en plus, pour que ça marche dans les classes, les collègues prennent sur eux, s'exposent mais aussi se fragilisent.

C'est un métier que l'on étouffe, qu'on ampute de toutes ses potentialités quand l'administration laisse filer la lente dégradation des conditions de travail et d'emplois des personnels. Le manque d'installations, leur inadéquation, leur vétusté, la gestion millimétrique et froide de l'affectation des collègues, la médiocrité des horaires, particulièrement au lycée, sont autant d'atteintes à la dignité professionnelle de nos collègues.

Jamais l'administration ne fait le compte qualitatif de l'effet de sa gestion sur le système. C'est un non-dit insupportable, toujours laissé dans l'ombre. C'est pourtant le motif d'une formidable frustration professionnelle qui ne fait que croître aujourd'hui et peut entraîner le milieu vers le repliement.

A cela s'ajoute, venant de l'entreprise où il est fondamentalement contesté, un management complètement inadapté à un milieu censé produire de l'humain avec de l'humain. C'est une bureaucratisation quotidienne de la pédagogie qui se développe.

Plus que le repérage du travail réel opiniâtre dans et sur la classe, des milliers de petits détails didactiques ou pédagogiques qui expliquent très souvent la réussite des élèves ou leur non-échec, c'est le discours formel écrit et imposé sur ce qu'on dit vouloir faire ou avoir fait qui prévaut, devient l'alpha et l'oméga de l'évaluation de nos missions, exprime la méfiance de l'institution à l'égard de notre travail. Ne nous faut-il pas aujourd'hui remettre en perspective la question des 5h d'EPS pour tous ? Ne devons-nous pas protester, agir avec véhémence pour que nous soyons garantis des conditions décentes de travail dans ou à proximité de nos établissements ? Ne devons-nous pas réaffirmer que l'EPS, par sa singularité, enrichit la culture scolaire, que son enseignement à côté du sport scolaire contribue à la vie des établissements, qu'elle constitue un moyen d'équilibrer le temps scolaire ?

Bref, il nous revient de poursuivre notre tradition revendicative et de nous engager dans une campagne d'opinion pour l'EPS et le sport scolaire.

# A QUELS ENJEUX SOMMES NOUS CONFRONTÉS POUR RÉPONDRE À LA MISSION DE SERVICE PUBLIC ?

*L'Etat a créé le service public pour que chaque citoyen puisse être traité à égalité dans les moments essentiels de sa vie.  
Il a mis en place les fonctionnaires, les a dotés d'un statut pour répondre à cette mission.*

*Les services publics, aujourd'hui ont évolué et nous posent de nouvelles questions dont celle du titre, essentielle.*

Les mouvements du printemps 2003 ont opposé la conception d'une société solidaire défendue par l'ensemble des personnels à celle ultra-libérale que le gouvernement tente de mettre en place. Les enjeux du service public se trouvent au cœur de cette confrontation.

## **Quelles sont les orientations gouvernementales en matière de service public ?**

Nous ne pouvons ignorer que l'Etat inscrit sa politique en référence à celle qui organise aujourd'hui l'Europe et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) avec l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services).

La voie que Jean-Pierre Raffarin a tracée est celle de la réduction des dépenses et de l'emploi public. Son objectif est de réduire le rôle de l'Etat à ses fonctions régaliennes dont l'éducation ne fait pas partie. Il s'agit dans ce contexte d'externaliser certains services favorisant ainsi l'autonomie des régions et augmentant les inégalités en matière d'éducation, santé, protection sociale, culture, sport....

Nous allons connaître des départs massifs à la retraite et une baisse d'actifs, particulièrement qualifiés. La concurrence entre secteur public et privé sera forte, d'autant plus sans revalorisation des métiers de la fonction publique. Cela pourrait conduire à une baisse du nombre de candidats et/ou du niveau de recrutement ainsi qu'à la remise en cause du principe du recrutement par concours.

Cette volonté de diminution des dépenses publiques passe par la réduction des emplois mais aussi par la baisse des rémunérations des personnels (elles représentent 95% du budget de l'éducation nationale). Le gouvernement s'inscrit dans une conception managériale des services publics à l'image du secteur privé où, concurrence, clientélisme sont presque partout la règle. Il s'est pour cela, doté d'un outil, la loi organique lui permettant de globaliser dans une même enveloppe des crédits de recrutements, déroulement de carrière et évolution salariale. La conséquence est que chaque rectorat pourra choisir entre un recrutement de personnels en plus grand nombre moins qualifiés ou, en moins grand nombre et plus qualifiés. Quel sera son choix ?

## **Quelles propositions du SNEP pour rendre le métier plus attractif ?**

Le droit à l'éducation doit être garanti à tous sur l'ensemble du territoire par un service public construit dans l'action solidaire de tous ses personnels. Il va de soi que les titulaires doivent être en nombre suffisant. Comment poser la question de la solidarité si on ouvre la place à la concurrence et à une autre forme de mérite ? Cette question n'exclut pas celle sur la reconnaissance de la pénibilité d'exercice dans les établissements difficiles. Comment y améliorer les conditions de travail ? Quelle compensation les personnels peuvent-ils espérer qui ne remette pas en cause leur statut et ne se développe pas au détriment des autres collègues ?

N'est-ce pas dans une perspective d'amélioration des carrières,

des conditions d'emploi et de travail qu'il faut prospecter pour reconnaître l'investissement des enseignants et attirer les jeunes dans la fonction publique ?

Notre métier, nous le vivons au quotidien, est usant physiquement et psychologiquement. Est-il encore acceptable d'avoir des maxima de service supérieurs à ceux des autres disciplines ? Doivent-ils être identiques tout au long de la carrière ? Peut-on enseigner dans les mêmes conditions en début qu'en fin de carrière ? Ne pourrait-on envisager une réduction des heures d'enseignement au profit d'autres interventions ? La pénibilité du métier provoque de nombreux problèmes de santé qui justifient de réouvrir le dossier des maladies professionnelles et de réfléchir à la mobilité éventuelle de ceux qui le souhaitent.

Comment avancer sur tous ces dossiers si ce n'est en redonnant au dialogue social la place conquise par les salariés en 1946 ? Chaque organisation syndicale y a une légitimité issue des élections professionnelles. De quel développement démocratique du paritarisme avons-nous besoin pour que le SNEP continue à être une réelle force de propositions dans toutes les structures où se débat l'avenir du métier et des personnels ?

Le contexte général nous permet de mieux mesurer les enjeux. Il conforte notre objectif d'assurer la continuité du service public et se pose donc la question de **réhabiliter le statut et la place des fonctionnaires.**

En premier lieu il nous faut comprendre

## **la spécificité du métier d'enseignant d'EPS :**

Très attachés à leur métier, à une discipline dont les difficultés constituent une richesse pour les élèves et les enseignants souhaitant exercer jusqu'à l'âge de la retraite avec responsabilité et sérénité, les enseignants d'EPS demandent que leur spécificité soit reconnue.

**Le métier d'enseignant d'EPS présente des caractéristiques particulières qui sont encore trop souvent ignorées ou méconnues.**

**Des effectifs importants :** seule discipline où il n'existe aucun dédoublement

**Une discipline d'enseignement plus à risque que les autres et qui exige une vigilance permanente.**

Les cours d'EPS, l'animation de l'AS et les déplacements sur les installations nécessitent une attention et une disponibilité de tous les instants.

Des tensions importantes entre élèves peuvent apparaître et les enseignants doivent s'interposer de façon physique parfois, pour gérer ces conflits.

### Des conditions de travail et d'exercice particulières :

- Installations sportives souvent éloignées des établissements, inadaptées, voire inexistantes.
- Déplacements à pied, en bus ou métro avec les classes.
- Travail dans de grands espaces extérieurs ou intérieurs, installations souvent mal insonorisées.
- Problème de surveillance des vestiaires compliquée par la mixité des classes.

### Un fort investissement corporel qui peut provoquer des problèmes

Le facteur usure du corps est une réalité. Durant toute la carrière, il est soumis à une multitude de petits traumatismes qui font souvent apparaître au cours des années, des douleurs ankylosantes. A partir de 50 ans, les enseignants d'EPS deviennent plus vulnérables.

### L'absence de reconnaissance des maladies professionnelles et de surveillance médicale

La voix, l'audition, le dos, les genoux, sont mis à rude épreuve durant toute la carrière et entraînent un certain nombre d'arrêts de maladie, d'accidents de service, voire d'incapacités totales à l'enseignement de l'EPS sans pouvoir bénéficier d'un reclassement professionnel (qui est de droit dans les textes mais inappliqué au sein de l'Éducation Nationale) et des départs trop nombreux en retraite anticipée pour invalidité.

Aucun de ces traumatismes n'est actuellement reconnu comme "maladie professionnelle" pour les enseignants d'EPS. Le suivi médical par l'éducation nationale est inexistant.

### Faire reconnaître la pénibilité de notre métier est donc une question récurrente.

### Le SNEP revendique :

- l'amélioration des conditions du métier : effectifs moins lourds, dédoublement pour certaines activités
- la reconnaissance de conditions d'exercice difficiles : ZEP, zones sensibles, EREA, Segpa, etc...
- la mixité des équipes pédagogiques permettant d'enrichir la formation de nos élèves par un élargissement des activités enseignées et répondant aux préoccupations que pose la mixité de la population scolaire
- des équipements intégrés ou à proximité immédiate, adaptés, contrôlés, mis en sécurité et entretenus régulièrement par les autorités compétentes
- une définition plus précise des conditions de déplacements
- une réduction des obligations de service pour les enseignants d'EPS avec maintien du forfait d'animation de l'AS
- l'élargissement de la protection du fonctionnaire au titre de l'article 11
- le respect de la présomption d'innocence et la réhabilitation des collègues injustement accusés ou médiatiquement mis en cause par une juridiciarisation parfois excessive remettant en cause le sens même de notre métier.
- un allongement du congé de maternité
- Des aménagements de fin de carrière :
  - réintroduire des dispositifs de fin de carrière plus attractifs :
    - CFA : le SNEP revendique sa pérennisation ainsi que l'amélioration des droits d'accès (annuité et conditions d'âge).
    - CPA : le SNEP se prononce pour une possibilité d'y accéder dès 50 ans.
  - Offrir de réelles possibilités de reconversion, réadaptation et reclassement professionnel et faire reconnaître certaines maladies comme "maladies professionnelles"

### □ Ne pourrait-on pas ?

- envisager une diminution progressive du temps de service à partir de 50 ans
- identifier d'autres activités qui permettraient aux enseignants volontaires en fin de carrière, de mieux vivre leur métier (tutorat, service mixte, formation initiale et continue, coordonnateur du projet)
- offrir des possibilités de mobilité professionnelle dans la Fonction Publique ou le milieu associatif

Parce que nous avons une spécificité celle-ci doit être reconnue avec :  
**des carrières et des salaires attractifs**

Comment rendre crédible le remplacement de ceux qui, en très grand nombre, vont partir en retraite dans les prochaines années, sinon en améliorant fortement les conditions de travail, les perspectives de carrière, le niveau des salaires ?

La revalorisation de nos métiers est une nécessité. Or, c'est l'inverse que met en œuvre le gouvernement :

- en laissant le pouvoir d'achat s'effriter et en différant les négociations salariales,
- en individualisant les carrières, faisant miroiter des perspectives promotionnelles qui, en réalité, ne seraient que pour quelques uns, et aboutiraient à la division des équipes et à la concurrence entre personnels. Est-ce là l'intérêt du service public ? La déréglementation, la flexibilisation, la création de féodalités locales appréciant la façon de servir, vont à l'encontre de l'intérêt de tous.

Ce sont le respect des statuts et les solidarités qui s'imposent pour garantir l'indépendance des fonctionnaires. D'autres mesures sont aussi nécessaires.



### Le SNEP revendique :

- Une revalorisation indiciaire générale par l'élévation d'ensemble des grilles et leur refonte, avec la suppression de la hors classe et son remplacement par un 12ème échelon.
- En début de carrière, un double effort pour :
  - revaloriser et aider financièrement l'entrée dans le métier (premier salaire à hauteur de celui du 5ème échelon ?)
  - améliorer les conditions d'exercice pour que ces débuts soient progressifs et formatifs.
- Une accélération des carrières par un rythme unique d'avancement aboutissant, en fin, au doublement du salaire initial. La notation deviendrait sans effet sur le déroulement de carrière, quand le MEN voudrait, lui, renforcer largement le pouvoir des chefs d'établissement dans l'attribution des promotions.

□ *L'ouverture des perspectives promotionnelles* par l'élargissement des listes d'aptitude d'accès aux corps des professeurs et des agrégés et par une forte augmentation des postes offerts à l'agrégation interne. Les mesures d'intégration ou de fin de carrière des CE restent insuffisantes, comme n'est toujours pas compensé le retard de carrière des intégrés dans le corps des profs par les décrets 89 et 93.

□ *Le rattrapage et l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des pensions* : la politique salariale demeure un enjeu majeur pour l'attractivité de la Fonction Publique, mais aussi pour le développement économique. Or, le bilan de la politique salariale est catastrophique. Ainsi, depuis le 1er janvier 2000, les pensions et les salaires auront accusé un retard de 3,5% par rapport à l'inflation, sans parler du lourd passif depuis la désindexation des salaires sur les prix. Le ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de négociation salariale pour 2003 mais une décision gouvernementale d'ici la fin de l'année. Il envisage de réfléchir à une nouvelle méthode de négociation salariale qui pourrait déboucher sur un rendez-vous annuel obligatoire. Ce premier rendez-vous interviendrait au début 2005. De même, il veut imposer une politique salariale davantage fondée sur l'individualisation des rémunérations à trois étages : une partie liée à l'indice, une à l'emploi, la troisième à la " performance ".

Cette conception de la politique salariale est en contradiction avec les principes fondamentaux de la fonction publique : indépendance des agents et principe du déroulement de carrière fondé sur les promotions. Elle ne pourrait aboutir qu'à la mise en concurrence des agents entre eux, nuirait au travail d'équipe et en définitive au fonctionnement des services.

L'enjeu pour le SNEP est d'ouvrir des négociations qui s'appuient sur le retour à l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat des actifs et retraités.

La nouvelle loi de réforme de retraite modifie de façon importante le code des pensions. Désormais, les pensions seront décrochées des salaires des actifs. Il s'agit bien de casser les solidarités entre actifs et retraités, et d'isoler ces derniers d'une démarche revendicative d'ensemble. Cette mesure ne peut conduire qu'à un appauvrissement programmé des retraités. Ceux du privé en ont déjà fait les frais.

Nous devons rechercher de nouvelles formes de solidarité et d'unité pour que le pouvoir d'achat des retraités soit défendu et augmenté.

Le métier d'enseignant et le déroulement de carrière sont étroitement liés aux conditions d'emploi dans lesquelles se trouvent les personnels avec en premier lieu :

## L'enjeu des recrutements

40 % de la profession doit être renouvelée d'ici 2010. Le plan pluriannuel arraché en 2000 n'a pas survécu à la politique actuelle du gouvernement dont l'objectif est la réduction de l'emploi public.

Cependant, l'enjeu d'un enseignement de qualité permettant d'amener tous les jeunes au meilleur niveau de réussite scolaire ne réside-t-il pas dans le recrutement d'un grand nombre de personnels titulaires qualifiés ?

La compensation des départs à la retraite, la couverture des remplacements, la résorption de la précarité et l'amélioration des conditions de travail imposent une réelle gestion prévisionnelle des emplois ainsi que le rétablissement d'une programmation pluriannuelle de recrutements de titulaires.

Quelques académies, les moins demandées, accueillent des néo titulaires. Ce problème, entre autre, sert de prétexte au ministère

pour poser la question de la régionalisation des recrutements. Nous devons réaffirmer notre attachement à une formation et à des concours nationaux garants de l'égalité de formation des enseignants et du traitement des jeunes sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui plus de 1/4 des enseignants EPS titulaires sont recrutés par différentes voies internes. En prévision de la concurrence à venir entre public et privé le ministère veut s'orienter vers une plus grande diversification des voies de recrutement notamment en utilisant l'expérience professionnelle (sans concours ?).

– Ne devons-nous pas revendiquer que les recrutements externes restent très largement majoritaires ?

– Le pourcentage d'agrégés en EPS est un des plus bas parmi l'ensemble des disciplines. Cette proportion doit être augmentée.

– Un concours 3ème voie se justifie-t-il dans notre discipline ?

N'est-il pas plus juste de concevoir un dispositif de pré recrutements type IPES qui associe de façon équilibrée critères de mérite et critères sociaux afin de permettre aux jeunes socialement les plus défavorisés d'accéder à la formation d'enseignant ?

Autre question liée au métier :

## Quel système de remplacement pour assurer la continuité d'un service public d'éducation de qualité ?

Le système de remplacement par des personnels titulaires jugé trop coûteux par le MEN est menacé. Nous avons réussi à l'imposer il y a 15 ans pour en finir avec le recrutement de précaires et pour assurer la continuité du service public d'éducation.

Avec des disparités liées à l'autonomie croissante accordée aux rectorats, les TZR ont été les premières victimes de la déréglementation qui s'installe depuis 1999. Pour en réduire le nombre et le coût, lors de l'intra 2003 des zones ont été élargies, des TZR réaffectés sur postes fixes ou sur d'autres zones par mesure de carte scolaire. A la rentrée, ils ont été placés prioritairement sur des postes à l'année.

La note de service mutations 2004 permet au recteur de poursuivre leur stabilisation en établissement et prévoit de leur faire perdre, en 2005, la bonification à l'INTER.

Pour effectuer les suppléances, les rectorats sont sommés d'embaucher des vacataires, personnels sans formation ni stabilité professionnelle.

Le Ministère ne cache pas ses orientations. Il souhaite mettre en place dans les établissements scolaires un système d'auto remplacement favorisé par une annualisation du temps de service. Il travaille sur un nouveau " statut " des précaires pour effectuer les missions de remplacement restantes.

Le SNEP réaffirme que la continuité et la qualité du service public doivent s'appuyer sur un système de remplacement dévolu à des titulaires en nombre suffisant, affectés dans des zones géographiques permettant de concilier vie professionnelle et personnelle, gérés dans le respect de leur statut et de leurs missions. Nous devons persister dans nos mandats pour l'amélioration de la gestion des TZR.

Ne devons nous pas aussi exiger rapidement :

– un cadrage national des règles d'affectation et d'emploi de ces personnels, portant notamment sur l'établissement d'un barème avec des critères nationaux, des procédures d'affectation claires (établissements de rattachement, affectations annuelles ou en suppléances)

– une réflexion globale sur les bonifications des TZR, en lien avec les postes non-attractifs ou difficiles.

- de lever toute ambiguïté sur le versement de l'ISSR
- la recherche et la mise en place d'un dispositif de gestion rectorale efficace

Améliorer la situation des personnels c'est aussi :  
**mettre fin à la précarité**

Le SNEP considère que toutes les missions doivent être assurées par des titulaires, le recours à la précarité stoppé.

La loi Sapin de 2001 avait pour objectif de titulariser par concours réservés et examens professionnels les précaires et en éviter la reconstitution, notamment par une politique prévisionnelle des emplois. Les promesses de titularisation ne se seront pas concrétisées pour un nombre important d'ayants droit et, faute de créations d'emplois et de recrutement en nombre suffisant, la précarité se reconstitue au fur et à mesure. Le nombre des non titulaires en 2003 est sensiblement le même qu'en 2000, mais leur situation globale s'est dégradée par le recours massif à des vacataires recrutés pour 200h par an sans aucune des garanties accordées aux autres non titulaires en matière de droits sociaux notamment.

Une réelle résorption de la précarité ne peut être envisagée sans une programmation efficace des recrutements couvrant tous les besoins y compris en remplacements. Les heures supplémentaires, les crédits servant à rémunérer les non titulaires doivent être transformés en emplois.

Le SNEP continue de revendiquer l'arrêt du recrutement des précaires et leur titularisation par des voies diversifiées respectant les qualifications du corps d'accueil, par un dispositif qui doit garantir :

- l'arrêt du recours à la vacance.
- le droit au réemploi pour tous jusqu'à titularisation dans les meilleures conditions (statut de MA)
- une formation de qualité (accès aux cycles préparatoires, décharges de service... ?)
- la prise en compte pour tous des modalités de reclassement les plus avantageuses
- une amélioration des textes réglementaires régissant les droits sociaux
- une véritable gestion paritaire

Titulaire d'un poste ou d'une zone de remplacement, chaque enseignant doit disposer d'un droit à mutation qui nécessite un mouvement national amélioré.

Les procédures de déconcentration du mouvement national imposées en 1999 ont abouti à des inégalités tant en matière de répartition des postes que de gestion des personnels.

Par ailleurs ce système provoque une mutation " à l'aveugle " au risque d'une affectation très éloignée du secteur espéré. Des postes en établissements difficiles ou isolés restent non pourvus. Les solutions utilisées par le ministère (profilage, " postes à exigences particulières ", bonifications élevées de sortie) ne changent rien aux problèmes existants et ne font que favoriser une rotation des personnels et l'affectation des néo titulaires dans les académies les plus défavorisées.

La déconcentration renforçant le pouvoir des recteurs, contribue à faire le jeu du clientélisme, à casser les solidarités par la perte de garanties égalitaires et lisibles. La note de service 2004 accélère ce glissement. Le SNEP se prononce pour une mobilité géographique choisie sur poste fixe où en zone de remplacement conformément aux vœux des personnels et aux besoins du service public sur tout le territoire.

**Cela implique un cadrage national fort permettant un mouvement :**

- plus fluide dépendant de l'importance des recrutements, de la limitation des mutations en aveugle, du déprofilage des postes.

- plus équitable grâce :

- à un rééquilibrage des barèmes, prenant mieux en compte la diversité des situations individuelles comme familiales,
- à la construction d'une note de service claire évitant les interprétations locales.

- plus démocratique grâce à une réelle gestion paritaire notamment par l'attribution de droits nouveaux, permettant aux élus d'améliorer équité et transparence.

#### D'autre part :

Quel avenir pour les PEP3, les sections sports étude, les pôles sportifs ? Un barème spécifique à la Corse s'impose-t-il ?

Quelles sont les conditions permettant une intégration satisfaisante de Mayotte dans le mouvement inter ?

Les personnels affectés en Polynésie vont être mis à disposition de la communauté et recrutés directement par celle-ci ? Le SNEP revendique l'établissement de critères transparents et équitables.

### Paritarisme, garantie pour les personnels, enjeu pour l'action syndicale

La déconcentration donne de plus en plus de pouvoirs aux rectorats dans le domaine de la gestion des personnels. Une part de celle-ci échappe à tout contrôle paritaire (postes à profil, hors barème, points liés à la manière de servir...). Il faut améliorer les droits des élus et les règles de fonctionnement.

Dans le même temps s'affiche une forte volonté d'éclatement des garanties statutaires. La mise en place d'une politique de gestion managériale, de contractualisation réduit d'autant le rôle des représentants du personnel.

Sous couvert de dialogue social, l'administration multiplie les groupes de travail d'où ne sort aucune décision mais qui lui permettent de se prévaloir d'une concertation, tout en contournant la représentation réelle des organisations syndicales.

Le paritarisme est un enjeu important de la garantie des droits des personnels. Une représentativité issue des élections professionnelles ne peut être remplacée par un pseudo dialogue social.

Nous revendiquons des droits nouveaux en matière de volume de décharges attribuées, de remplacements, de défraiements... pour les commissaires paritaires ainsi que pour les représentants syndicaux en CTP, CAEN, CDEN, CSPF, comités d'hygiène et de sécurité... organismes dont les fonctions doivent être mieux cadrées et renforcées.





## QUESTIONNER LES LUTTES, LES PRATIQUES SYNDICALES POUR NOURRIR UN SYNDICALISME DE MASSE ET DE TRANSFORMATION.

### Une capacité de re-mobilisation à réfléchir

Après le mouvement de ce printemps, les difficultés de redémarrage de l'action collective dès la rentrée et les doutes généralisés à propos du débat sur l'école, nous interrogeant.

Chacun semble rester, pour l'instant, sur ses propres conclusions. A quelles conditions ce mouvement dont nous avons été, en très grande partie, les animateurs et qui a vu des dizaines de milliers d'enseignants et de personnels se mobiliser avec de fortes inégalités toutefois, peut-il générer consolidation, maturation, développement de notre syndicalisme ?

Dans l'euphorie du mouvement, chacun est rentré avec ses représentations, ses affects, sa culture. En réaction à l'inacceptable remise en cause d'un certain nombre de fondements de notre société, (réduction de l'Etat, remise en cause du contrat social sur les retraites, des solidarités, de l'égalité...) une contestation salutaire s'est enclenchée, enflammant les esprits, réinventant les utopies, mais se masquant aussi ses propres insuffisances. Et dans les lendemains des luttes, les désenchantements ou le repli sur soi font flores. Avons-nous suffisamment construit de balises avec les collègues avant (par ex depuis l'automne 95), pendant, après le mouvement, sur l'état des forces, l'état du mouvement syndical et de l'alternative politique... ? Comment s'élaborent ces réflexions et combien de syndiqués y participent ?

Dans les AG d'établissements et de villes qui ont travaillé au développement de l'action, le débat sur la radicalité a-t-il été mené jusqu'au bout ? Y intervenions-nous et comment ? Ces espaces " d'autogestion de la lutte " étaient parfois troublés par le jeu de groupes politiques organisés qui en faisaient des tribunes souvent anti-FSU, ce qui complexifie la compréhension du mouvement. Comment et quand ces questions sont abordées avec les collègues ? Nos militants sont-ils armés à ces joutes ?

### Remarques

*\*La défense des valeurs constitutives de la république est révélatrice de la prise en compte de l'intérêt général et en fait, du même coup, un puissant moteur de l'action. Mais elle interpelle sur le sens du mouvement, la bataille se situant plutôt sur le plan plus global du choix de société et donc aussi sur le plan politique.*

*\*L'état d'esprit " individualiste " cède la place, un temps, à l'action solidaire ce qui montre que rien n'est irréversible du moment où les luttes font " sens " à chacun de ceux qui les mènent. Alors la solidarité réapparaît.*

*\*Cette lutte apparemment est loin de nous renforcer. La perception de son résultat dans une conception " binaire (gagné-perdu) " incite à désigner des coupables et peut construire la résignation. Le syndicat est parfois perçu comme une entité extérieure aux collègues partiellement responsable de l'échec.*

*Y a-t-il une autre posture ? Comment la faire partager ? Ne sommes nous pas " victime " d'une grande faiblesse de la vie syndicale ?*

### Un syndicalisme à activer

En dehors des périodes d'ébullitions réactives, les militants du SNEP sont fort occupés par le paritarisme. Alors que l'efficacité de nos propositions dans ces instances repose en grande partie sur l'intervention des collègues, ne nous sommes-nous pas parfois inscrits dans une logique de négociation sans rapport de force qui dessert notre orientation et renforce la logique délégataire ? En effet, le risque est grand que les collègues ne voient dans cet espace de dialogue qu'un lieu de contrôle pour un syndicalisme de " gestion " qui joue un rôle de service. Cela ne renforce-t-il pas une image du syndicat utile seulement aux moments clefs de sa carrière (même si le paritarisme ne se réduit pas qu'aux CAP) ?

Cela ne contribue-t-il pas à donner au syndicat une image lointaine et dénaturée, qui peut aboutir à une défiance lorsqu'il prend des positions (ce qui est indispensable) qui chatouillent certains collègues ? Car c'est bien dans ces cas là que les collègues " se réveillent " et soudain expriment leurs critiques !

### Car à la longue... !

Bien que le SNEP ne soit pas " le plus mal loti " il est également touché par la désyndicalisation. En 25 ans nous sommes passés d'un taux de syndicalisation avoisinant les 60% à 30% quand pour l'ensemble du syndicalisme il passait de 30% à 8%. Cela en même temps que le nombre d'enseignants croissait et que le champ de syndicalisation du SNEP s'élargissait. Ainsi le nombre de syndiqués a augmenté durant cette période alors que le taux de syndicalisation baissait.

### Pour une lutte efficace, développer un syndicalisme de masse !

Nous nous inscrivons dans un syndicalisme de lutte et de transformation pour l'EPS, l'Ecole, les Services Publics...et nos exigences spécifiques se nourrissent et se renforcent au regard d'exigences sociales plus universelles. Si les revendications s'adosent à l'intérêt général, leurs satisfactions deviennent porteuses de transformations sociales. Seul un rapport de force conséquent peut les faire aboutir. Celui-ci repose, entre autre, sur la mise en action des collègues, mais également sur la capacité à créer des alliances, les plus larges possibles, et à mobiliser l'opinion. Or nous constatons souvent toute la difficulté de sa mise en œuvre. Pourtant l'action permanente du plus grand nombre, locale ou générale, est le gage de l'efficacité syndicale. Et les résultats positifs sont des éléments de renforcement de la dynamique syndicale.

Cette mobilisation est donc extrêmement exigeante, d'autant plus que la complexité des situations, des réformes, la diversité des mises en œuvre, le fort renouvellement de la profession participe à la perte des repères communs. De plus la décentralisation, la déconcentration, le développement de l'autonomie, de la gestion managériale renforcent l'éclatement des situations et l'individualisme.

## Quelques pistes à creuser

### **Reconstruire une culture commune**

Dans l'action, mais aussi en permanence dans la rencontre avec les collègues, il faut proposer une vision plus dialectique du mouvement social, ainsi qu'une meilleure compréhension du rôle de l'action syndicale.

Elles doivent mettre à l'aise les collègues dans l'incertitude, dans le déséquilibre normal de l'évolution sans fin d'une société qui n'est que le produit complexe de rapports de forces qui changent en permanence. Elle n'enlève en rien aux idéaux mais permet de donner du sens à l'action locale ou globale, à sa pérennité. Construire cette posture est un enjeu majeur. Il faut réfléchir à sa massification. Nous sommes un peu dans la problématique de la démocratisation de l'accès aux meilleurs " savoirs syndicaux " possibles ! Quel temps y consacrons-nous ?

### **Mettre les collègues au cœur de l'activité revendicative**

Etre au cœur du métier, c'est mettre les préoccupations des collègues au centre de la vie syndicale. C'est leur proposer d'agir ensemble. Cela doit se traduire par un syndicalisme qui mette à disposition des collègues des outils d'analyses, d'interventions, d'animation de l'action. Là aussi chacun doit réfléchir aux formes et contenus de ces " rencontres " car l'activité revendicative ne pourra être menée sans l'intervention des collègues eux-mêmes. Les collègues sont des concepteurs de l'activité syndicale.

La proximité du syndicat est une question essentielle, car être au plus près des collègues c'est considérer les collègues comme les militants du SNEP et il est logique de structurer l'outil syndical au niveau de l'établissement et au niveau des secteurs spécifiques. Combien d'équipes d'établissements sont sans syndiqués ? Nous pouvons largement progresser.

La question de la démocratie en serait renforcée, car le syndicat serait de moins en moins " extérieur " aux collègues.

Cela aussi demande une organisation particulière.

Cela suppose que nos militants soient armés à cette intervention, ne faut-il pas accentuer leur formation ?

### **Passer du dire au faire**

Ces pistes de travail impliquent de consacrer plus de temps à la formation " de base ", à la formations des militants, au développement d'une activité syndicale de proximité. Cela implique aussi de passer à une opérationnalisation plus concrètes des revendications, ainsi qu'à la systématisation de l'information des résultats des actions et des processus qui les ont déclenchés. Ces éléments doivent permettre d'étoffer notre outil syndical, de renforcer son efficacité " à chaud comme à froid ". Cependant cela exige du SNEP qu'il y consacre plus de temps et de moyens. Sans cela nous en resterons à un syndicalisme qui se distanciera des collègues et les écarts se creuseront. D'autres organisations (comme la FEN par ex), ont vécu cette distanciation et ont décliné.

Engageons-nous résolument vers un autre avenir. Toutes les structures du syndicat sont interpellées.

## **Evolution de la FSU, en débattre !**

Le développement d'une logique qui détruit les conquêtes sociales appelle à renforcer les luttes.

Dépasser la division du syndicalisme français et penser des formes nouvelles d'unité d'action et de travail intersyndical permanent entre

les différentes structures syndicales pour gagner en efficacité sont des questions d'actualité. Cela permettrait de dépasser, pour ce qui est de la FSU, son champ statutaire (éducation, enseignement, recherche, culture, insertion) et mêlerait des analyses purement " fonction publique " à des logiques différentes venues du privé ou de la fonction publique territoriale par ex. Mais la constitution des syndicats en France, leur vivacité, ne repose-t-elle pas plus sur une logique de métier ou d'établissement ? Le confédéralisme est-il une condition des mobilisations ?

Certes, le statut de fédération autonome de la FSU, et la contestation de sa représentativité sur un certain nombre de dossiers ne lui facilitent pas la tâche pour peser au niveau interprofessionnel et dans les grandes négociations gouvernementales.

De même, la demande d'intégration dans la FSU de syndicats venus de la CFDT notamment, mais hors du champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse, nous questionne.

Mais l'évolution vers une nouvelle structure syndicale, union ou confédération ne ferait-elle pas qu'alimenter l'éclatement du paysage syndical et la concurrence ?

Ne peut-on imaginer une évolution vers des structures syndicales nouvelles qui fassent la place à la diversité des cultures et permettent ainsi l'existence d'un pôle syndical rassembleur ? Des structures de concertation et de mutualisation, proposées à tous, sans exclusive, ne pourraient-elles pas être une étape de ce processus ? Cela ne devra surtout pas se décréter dans quelques espaces éloignés des syndiqués. Dans l'immédiat, le dénominateur commun demeure bien, sur le terrain, de continuer à développer des actions unitaires, afin de consolider les liens tissés ici et là dans les luttes du printemps, ou des actions locales.

## **Rapport au politique ? Pourquoi pas, mais lequel ?**

Nous sommes attachés à l'indépendance par rapport aux partis politiques, fondatrice de notre syndicalisme, mais le rapport à la politique reste un problème complexe.

Le syndicalisme de transformation, qui est le nôtre, implique que nous fassions des propositions si nous ne voulons pas être enfermés dans la simple posture de contestation. Très logiquement, parce que les revendications se construisent autour d'un rapport dialectique entre le métier, la discipline, les personnels, nous marions l'intérêt général avec l'intérêt particulier. Cela renforce le poids de nos propositions et évite d'être cantonnés dans le rôle du syndicat corporatiste " pur et dur ". La crédibilité de nos propositions, leur faisabilité sont très vite posées par nos propres collègues car elles participent à leur mise en action. Dans le mouvement nous parlions d'autres financements pour les retraites. N'entendait-on pas le slogan " pour une autre répartition des richesses " ? Du coup, en contestant les propositions gouvernementales (gouvernement élu), en avançant des propositions alternatives, nous sommes de plein pied dans le débat de choix de société, dans la sphère politique. Ce n'est pas la moindre des contradictions quand on sait qu'un des obstacles à la syndicalisation est : " le syndicat fait de la politique ".

N'assiste-t-on pas à un renversement de représentation qui peut conduire à ne plus séparer social et politique ? Il n'en reste pas moins que l'actualité nous impose de revisiter tous les rapports que l'histoire avait construit, que l'évolution de la conflictualité sociale avait largement bousculé mais qui appelle aujourd'hui de nouvelles audaces. En tant qu'acteur social, représentant d'une partie des intérêts des salariés, le syndicalisme, à partir de son champ propre, contribue à

faire émerger la nécessité d'une alternative qui peut entrer en convergence ou en rivalité avec celles des partis politiques mais aussi d'autres mouvements. On se rend compte ainsi que le développement d'un réseau d'associations construites autour des méfaits de la mondialisation libérale, travaille également à la contestation du système politique dominant et de façon plus ou moins convergente avec le monde syndical ou politique.

L'ensemble de ces rapports est à affiner devant l'urgence des revendications des uns et des autres.



## DECLARATION COMMUNE FSU - UNSA EDUCATION - FO - SGEN CFDT - CGT

### " REFORME DE L'ETAT "

## DISPARITION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Les organisations syndicales représentatives des personnels de la Jeunesse et des Sports UNSA Éducation, FSU, FO, CGT, SGEN-CFDT ont pris connaissance d'un projet de circulaire du Premier Ministre, en date du 21 novembre 2003 qui prévoit l'intégration des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports dans les préfetures .*

Cette mesure est en pleine contradiction avec les discours officiels ayant amené à la création de l'organisation ministérielle actuelle. Elle remet en cause l'existence du département ministériel de plein exercice consacré aux sports avec son réseau de services déconcentrés de proximité. Elle remet en cause l'action éducative déconcentrée de la Direction de la Jeunesse qui dépend du ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

Les milliers de personnels de la jeunesse et des sports sont abasourdis par un projet politique et technocratique qui leur dénie tout débat véritable et n'offre aucune perspective de concertation préalable.

**Avec leurs syndicats, l'ensemble des salariés de la Jeunesse et des Sports refusent ce projet qui consacre la disparition d'un service public principalement caractérisé par ses missions d'éducation et de formation.**



#### Ils revendiquent :

- ✓ le maintien et le développement des missions nationales éducatives et techniques dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
- ✓ le maintien des emplois, des corps et statuts particuliers des fonctionnaires de l'Etat pour remplir ces missions ;
- ✓ le maintien des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports de chef-lieu de région, de l'ensemble des services déconcentrés et de tous les établissements publics ;
- ✓ la garantie d'emploi pour les nombreux personnels non titulaires qui sont

particulièrement exposés par les conséquences de ce projet.

Les organisations syndicales de la jeunesse et des sports UNSA Education, FSU, FO, CGT, SGEN-CFDT appellent l'ensemble des personnels à s'opposer à la disparition programmée des services et établissements du Ministère des Sports et de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

**Elles ont appelé à une journée nationale d'action le**

**18 décembre 2003**

***avec en matinée des assemblées générales intersyndicales dans chaque service et établissement, suivies de délégations intersyndicales en préfecture.***

***Dès à présent elles font une demande conjointe d'audience au Premier Ministre.***

## COMMISSION STASI : DES PROPOSITIONS TRÈS DÉCEVANTES

La FSU a pris connaissance des propositions issues des travaux de la commission STASI.

Parmi ces propositions, celle d'une loi sur la laïcité se limite pour l'essentiel au problème des signes religieux. En ce sens, cette proposition est peu différente de celle faite par la commission parlementaire présidée par J.L. Debré.

La FSU rappelle son opposition à une loi qui dans l'état ne ferait que stigmatiser une partie de la collectivité nationale sans traiter tous les enjeux liés aujourd'hui au principe de laïcité. La FSU reste convaincue que les signes religieux n'ont pas leur place à l'école et que le port du voile est un signe d'infériorisation des femmes.

Concernant la proposition de loi sur l'école, la FSU déplore l'absence de références à un vrai dialogue qui s'inscrit dans l'action éducative.

Ainsi, non seulement les manquements aux principes de laïcité du statut de l'Alsace-Moselle ne semblent pas remis en cause, mais ils sont même, semble-t-il, confortés et élargis. Il en est de même pour le caractère propre des établissements privés. Le silence est total sur l'exis-

tence des aumôneries dans les collèges et les lycées publics.

Si la possibilité de l'existence d'une école publique dans toutes les communes, est affirmée, y compris celles dans lesquelles seule une école privée existe, elle ne semble pas envisagée dans la proposition de loi. Le problème de la marchandisation de et dans l'école n'est même pas évoqué comme une question majeure du débat sur la laïcité aujourd'hui.

Certaines propositions visent à poser plus fermement des obligations (dans les hôpitaux par exemple) et à lutter contre des discriminations (par exemple lutte contre le racisme). Elles vont ainsi dans le bon sens.

Cependant, en voulant atténuer le risque de la stigmatisation d'une partie de la population qu'un tel projet de loi peut susciter, le rapport propose sur certains points d'élargir à l'Islam des mesures qui sont contraires au principe de la laïcité.

La FSU continuera d'intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires pour que sa position soit prise en compte.

Paris, le 11 décembre 2003

*(Les propos tenus en tribune libre n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient engager la direction du syndicat.)*

## Pourquoi je défends Lila et Alma

Au nom de la laïcité et de l'hygiène, 2 jeunes filles de confession musulmane, Lila et Alma, risquent d'être déscolarisées. Leur tenue (un foulard et un col roulé) en cours d'EPS est finalement le motif retenu pour justifier la sanction. J'ai décidé de leur apporter mon soutien.

Professeur EPS dans un lycée public des quartiers nord de Marseille, je souhaite expliquer les raisons de ce parti pris.

### Tout d'abord, la tenue vestimentaire des élèves en cours d'EPS :

Je considère en priorité l'activité de mes élèves. C'est ce qui est déterminant dans le jugement de leur pratique. Ceux qui font cours sans tenue adaptée ont tort mais je n'ai pas été souvent (j'enseigne depuis 25 ans) en mesure de leur proposer un temps et des locaux suffisants pour se doucher voire se changer! L'éducation Nationale ne peut donc s'engager sur la voie d'une condition sine qua non sans apporter, elle-même, des réponses d'égale exigence. Comment apprendre le devoir quand le droit est défaillant?

### Concernant le foulard :

Un foulard ne mutilé pas, il n'est pas irrémédiable. C'est l'idée sous tendue qui ampute l'individu du droit de disposer de son corps. La jeune fille qui cache une partie de son corps si communément

montrée aujourd'hui est privée d'une liberté. Le cours d'EPS n'est il pas un des moments privilégiés où en vivant un rapport émancipateur à son corps et aux autres elle peut accéder à une autre conscience d'elle-même ?

### L'école et le Monde :

La diversité, le pluralisme sont des données majeures de la période actuelle. Le développement du monde nécessite une confrontation des possibles. Ce monde est celui de la jeunesse. L'école doit la préparer à y intervenir. Les enjeux politiques, économiques, sociaux, environnementaux auxquels tous les pays de la planète sont confrontés appellent à reconnaître les identités pour faire émerger des intérêts mutuels. Apprendre l'égal respect dont chacun doit faire preuve à l'égard de la pensée et du mode de vie des autres est une condition au vivre ensemble. Promouvoir et travailler cette condition me paraît urgent et fondamental pour l'Education Nationale. Mon expérience professionnelle et ma vie de femme m'ont appris qu'exercer la jeunesse à la solidarité et à la curiosité intellectuelle est plus porteur d'avenir que de l'entraîner à la suspicion et au rejet de ce qui est différent. Si cette démarche n'écarte pas les risques, l'École, l'adulte doivent savoir la prémunir tout autant des expériences dangereuses. Les extrémismes, tout ce qui exclut et domine l'Autre font partie de ces dangers parce qu'ils sont aveugles à la souffrance qu'ils génèrent. Je ne crois pas que l'attitude de Lila et Alma constitue l'un de ces dangers. En ôtant le "hijab" à l'entrée du lycée elles ont montré une disponibilité qui, me semble-t-il, doit trouver un écho favorable auprès de l'institution scolaire. La jeunesse a besoin de sécurité et de sollicitude pour s'émanciper. L'école laïque doit lui permettre d'expérimenter ses choix dans ce contexte là.

Catherine PONTAIS





CGT CFDT FO UNSA FSU CFTC CGC

**SALAIRES :**

**IL FAUT  
NÉGOCIER  
DANS LA  
FONCTION  
PUBLIQUE**

### Une perte de pouvoir d'achat sans précédent

Évolution du pouvoir d'achat du point d'indice de 1992 à 2004

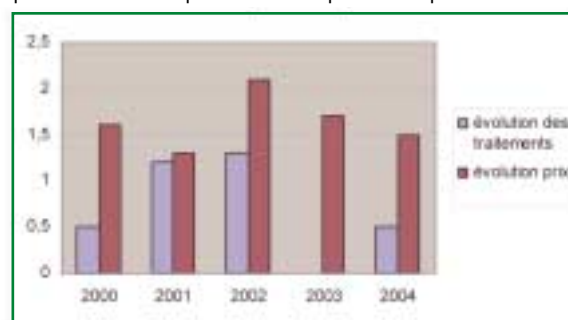


Indice des prix INSEE, ménage urbain ouvrier ou employé, hors tabac

### Les annonces du gouvernement aggravant le retard constaté :

Évolution de l'indice des prix et du point d'indice de 2000 à 2004

Conséquence : En cinq ans, à qualification constante les pertes cumulées du pouvoir d'achat du point d'indice représentent plus d'un mois de salaire.



Un agent rémunéré au 1er janvier 2000, au premier échelon de l'échelle E2 (la plus faible de la fonction publique, le premier traitement mensuel net est actuellement de 1 056 euros) sera au 31 décembre 2004 au 3ème échelon. Son pouvoir d'achat n'aura pas progressé en cinq ans. Cette évolution intègre 2 changements d'échelon et 3 points d'indice additionnels pour

les bas salaires. Le passage au 4ème échelon au 1er janvier 2005 ne lui apportera qu'une progression de 1,5 % de son pouvoir d'achat du 1er janvier 2000 au 1er janvier 2005.

Dans la même situation, un agent rémunéré sur l'échelle E3 (traitement mensuel net au 1er échelon actuellement de 1 060,16 euros) aura subi une perte de pouvoir d'achat de 1 % ; malgré deux

changements d'échelon et 3 points additionnels. Son passage au 4ème échelon le 1er janvier 2005 ne lui apportera qu'une progression de 1,8 % de son pouvoir d'achat.

Cette situation démontre que pour les agents ayant bénéficié de promotion, celle-ci compense à peine les pertes du pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice.

## 0%=4 % ? UN TOUR DE PASSE-PASSE

Aucune augmentation n'a eu lieu en 2003. Ce qui n'empêche pas le ministre, tout en reconnaissant la baisse de 3,7 % de la valeur du point, d'affirmer que les salaires auraient augmenté de 4% en moyenne. Un tour de passe-passe. Compte tenu des mesures individuelles (les promotions, l'avancement...) et de l'évolution des qualifications, d'une année sur l'autre, la masse salariale globale s'accroît. Le " salaire moyen par tête " qui est une donnée statistique abstraite augmente ainsi mécaniquement. Mais chacun sait bien qu'il ne devient pas personnellement plus riche quand son collègue de travail est promu ! Et ces promotions sont rognées par l'inflation quand elles ne sont pas purement et simplement annulées. C'est bien la valeur du point d'indice qui est déterminante

dans l'évolution de nos traitements. Dans le calcul du Ministre c'est la notion même du déroulement de carrière, principe de la Fonction Publique qui est contestée.

**Le ministre dit :**

**" Nous avons une obligation de maîtriser les dépenses publiques "**

**La vérité, c'est que :**

Le salaire des fonctionnaires n'est pas seulement une dépense.

C'est aussi de l'argent qui rentre dans la consommation.

C'est aussi une source de cotisations pour les régimes sociaux.

C'est enfin un investissement dans les services

publics indispensables à la population, à l'économie, à la vie et au développement du pays.

Si les ressources de l'Etat sont en diminution, c'est par choix gouvernemental.

**Le ministre dit :**

**" Nous sommes tous attachés en France à notre politique de régulation publique "**

**La vérité est que :**

Au moment où la Fonction Publique va connaître d'importants départs en retraite et des renouvellements, au moment où les qualifications sur le marché du travail vont se raréfier, les choix faits par le gouvernement compromettent l'avenir et la qualité des services publics.

La Fonction Publique, pour être attractive, a besoin d'une politique de rémunération ambitieuse.

#### Et les retraités

Pour eux, aucune mesure en 2003. Le gouvernement fait l'impasse sur les pertes du pouvoir d'achat accumulées depuis plusieurs années dans la Fonction Publique. En n'accordant une mesure qu'au 1er janvier 2004, alors qu'ils ne seront plus concernés par la revalorisation des actifs, les 1,5 % promis pour les retraités ne constitueront en rien ni un rattrapage ni une progression.

D'autres orientations en matière de finances publiques sont nécessaires. Elles passent par une autre dynamique de croissance, valorisant l'emploi et le pouvoir d'achat. Elles nécessitent aussi d'autres choix que ceux qui visent à affaiblir les recettes fiscales.

**Fonctionnaires  
et agents publics,  
actifs et retraités,  
pour nos revendications :**

les organisations syndicales  
CGT – CFDT – FO  
UNSA – FSU – CFTC – CGC

**VOUS APPELLENT A VOUS  
REUNIR, A DEBATTRE DES  
REVENDEICATIONS ET  
MODALITES D' ACTIONS**

à envisager au cours du mois de  
janvier 2004, pour contraindre le  
gouvernement à ouvrir des  
négociations salariales immédiates  
et à respecter un véritable dialogue  
social dans la fonction publique.

Dès à présent,  
**SIGNEZ ET FAITES SIGNER  
MASSIVEMENT**

à l'ensemble des personnels la  
carte-pétition à destination  
du 1er Ministre.

**Découpez  
et renvoyez  
la pétition  
ci-contre**



**au  
SNEP  
76, rue des  
rondeaux  
75020 Paris**

CGT CFDT FO UNSA FSU CFTC CGC

## Salaires

Monsieur le Premier ministre,

Je vous demande d'ouvrir sans délai des négociations salariales dans la fonction publique.

Je ne saurais accepter l'absence de revalorisation pour 2003 et pour solde de tout compte les 0,5 % octroyés pour 2004.

Je vous demande notamment :

- . le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des actifs et des retraités sur la période 2000-2003, en revalorisant la valeur du point d'indice ;
- . le maintien et la progression du pouvoir d'achat pour tous ;
- . des mesures pour les bas salaires et le relèvement du minimum fonction publique ;
- . une amélioration des promotions ;
- . un déblocage des carrières et des grilles indiciaires.

Enfin je considère que l'augmentation de la durée du travail liée à la suppression d'un jour férié constitue une provocation inacceptable.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### LETTRE OUVERTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE AU PREMIER MINISTRE

Les organisations syndicales de la fonction publique, FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC, CFTC, ont unanimement constaté que les réponses sur les salaires, apportées par le Ministre de la Fonction publique au nom du Gouvernement, ne tiennent pas compte de leurs demandes et des attentes des personnels :

- refus de revaloriser les traitements pour 2003 et les années antérieures ;
- perspective d'une hausse de seulement 0,5 % du point d'indice pour 2004, ce qui engendre une baisse sans précédent du pouvoir d'achat.

Au bout du compte, aucune réponse n'est apportée à leur demande d'ouverture immédiate d'une négociation salariale.

Au-delà de la question salariale, elles font le constat de l'absence de réel dialogue social.

Cette situation les a conduit à ne pas participer à l'observatoire et à la conférence annoncés par le Ministre de la Fonction publique.

Pour les mêmes raisons, elles ont collectivement décidé de ne pas siéger au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État du 11 décembre, à l'observatoire de l'emploi public du 9 décembre ni au groupe de travail sur la pénibilité du 5 décembre.

Elles ont renouvelé, dans une lettre ouverte commune au 1er Ministre, leur exigence de négociations salariales qui permettent d'établir les conditions d'un dialogue social digne de ce nom.



50% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts :

# La cotisation syndicale coûte en réalité la moitié de la cotisation syndicale !

Si vous avez payé en 2003  
**200€ de cotisation syndicale,**  
vous paierez  
**100 € d'impôts en moins**

Raison de plus pour envoyer son ou ses chèque(s) avant le  
31 décembre (même si le paiement est différé en 2004) à son  
trésorier académique pour bénéficier de la déduction d'impôts  
sur les revenus de 2003.

## Responsables syndicalisation

AIX	Alain PRUNEAU	SNEP FSU, 12 place du Général de Gaulle	13001 MARSEILLE
AMIENS 02	Sylvain CHOFFEE	20, rue du Général de Gaulle	02120 MALZY
AMIENS 60	Olivier QUINTANE	Appt 3 - 9, rue Duwes	60160 MONTAIRE
AMIENS 80	Jean Christophe AUPY	05 Rue de l'Abbé Danicourt	80260 NAOURS
BESANCON	Bernard FLENET	10 Avenue. du 8 Mai 1945,	25200 MONTBELIARD
BOR. 24	Serge AUZON CAPE	Appt 101 Bat A Espace Agora	24750 BOULAZAC
BOR 33	Guy VAYSSE	SNEP FSU 138 Rue de Pessac	33000 BORDEAUX
BOR 40	Jean Noël LACASSAGNE	13 Boulevard du Collège	40100 DAX
BOR 47	Christel DE CARLO	23, rue Léonard de Vinci	47510 FOULAYRONNES
BOR 64	Jacky BOUSQUET	3 Rue du Bouscat	64000 PAU
CAEN	Christian BAES	03 Allée Robert Desnos	14550 BLAINVILLE SUR ORNE
CLERMONT	Joëlle CARPENTIER	06 Rue de la Palène	63200 MENESTROL
CORSE	Laetizia PATRONI	Kaliste 5, MONTE STELLO	20290 BORGIO
CRETEIL 77	Patrice HENRY	60 Rue Nobel	77500 CHELLES
CRETEIL 93	Marie-Françoise CHALUMEAU	SNEP 93 Bourse du Travail 1place de la Libération	93000 BOBIGNY
CRETEIL 94	Soisik ANDRE	SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives	94000 CRETEIL
DIJON	Annie MICHON	6 Clos de l'Eglise	21370 VELARS/UCHE
ETRANGER	SNEP NATIONAL	76 rue des Rondeaux	75020 PARIS
GRENOBLE 07	Max DESSUS	Les Fontanes, Chemin des Cailles Terres	07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
GRENOBLE 26	J.-Pierre TOURRATON	35, rue Mozart	26000 VALENCE
GRENOBLE 38	Yves BISSERIER	SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe	38030 GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	Chantal CHAPELLET	100, quai de la Rize	73000 CHAMBERY
GRENOBLE 74	Jean Paul MAILLOT	10 Allée de la Chapelle	74940 ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	James JOSEPH	C/o Mme Erivan Colette, 16 Morne Chauffour	97139 LES ABYMES
GUYANE	Yann LOEZIC	6, Lotissement Sainte-Thérèse	97300 CAYENNE
LILLE	Danielle PRZYBYLAK	SNEP FSU, 38 bd Van Gogh	59650 VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	Didier VALLA	SNEP FSU, 239 rue A Dutreix	87000 LIMOGES
LYO 01	Catherine BREVET	92 Rue Bresse Cognac	01340 MONTREVEL EN BRESSE
LYO 42	Joël BRAYET	159 Rue Bergson	42000 SAINT ETIENNE
LYON 69	Jacky JOUFRET	6 Rue Diderot	69150 DECINES
MARTINIQUE	Bernard ZACHARIAS	Dostaly	97240 LE FRANÇOIS
MAYOTTE	Chantal REUTT	B.P. 37	97640 SADA
MONTPELLIER	Yves CARDIN	18 Place Sénéchaussée Beaucaire	34080 MONTPELLIER
NANCY	Franck MAIRE	12 Rue François de Curel	57420 COIN SUR SEILLE
NANTES 44	Patrice RIVES	6, rue des Lilas	44140 LE BIGNON
NANTES 49, 53	Thierry DUBOURREAU	Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE	49400 SAUMUR
NANTES 72	Emilien LEGEAIS	55, rue de la Blanchisserie	72000 LE MANS
NANTES 85	Crystal FERIGNAC	1, chemin de Ceinture	85340 ILE D'OLONNE
NICE	Martine RODOLPHE	SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine	06200 NICE
NLE CALEDONIE	Jean Claude SOULISSE	Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan	98810 MONT DORE
ORLEANS	Annie ARTIGE	17 Impasse des sorbiers	37300 JOUE LES TOURS
PARIS	Philippe ANDRIEUX	SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux,	75020 PARIS
POITIERS	Mireille GODBILLE	37 Rue des Chapelles	17550 DOLUS
POLYNESIE	Christian BARTHOULOT	Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788	98701 ARUE
REIMS	François PERIN	64 Rue du Fond de Santé	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	Jacky COCHET	24 Rue de Kerdavid	56600 LANESTER
REUNION	Alexia BOUTONNE	App. 47 - rés. Parc de la Trinité, 26 av. Jean-Paul II	97490 Ste CLOTILDE
ROUEN	Sophie BOUTBAL	La Curerie	76190 MONT DE L'IF
STRASBOURG	Jean Claude ROBERT	26 Rue de Metzeral	67100 STRASBOURG
TOULOUSE	Jean-Luc SENAT	SNEP FSU 2 Avenue Jean Rieux	31500 TOULOUSE
VER 78	Jacques DURY	23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME	78810 FEUCHEROLLES
VER 91	Jean Marc CHEVENEMENT	19 Avenue des Sablons	91350 GRIGNY
VER 92	Christel GIROUD	SNEP FSU 92, 3bis rue W. Rochet	92000 NANTERRE
VER 95	Laure VOCQUIER-KOVACIC	9 Rue du Grand Gournay	95560 MONTSOULT

# Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

## MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « **SNEP...** » (Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 23.

## COTISATIONS SNEP 2003 - 2004

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	122 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	178 €	192 €
Prof H. Cl.	145 €	163 €	175 €	186 €	201 €	215 €	227 €				
Bi-admissible	107 €	117 €	124 €	130 €	137 €	146 €	154 €	166 €	178 €	192 €	200 €
Agrégé	110 €	110 €	140 €	151 €	161 €	173 €	185 €	198 €	212 €	226 €	238 €
Agrégé Hors Classe	191 €	202 €	213 €	226 €	239 €	255 €	267 €	282 €			
AE - CE - PEGC		99 €	105 €	110 €	115 €	123 €	128 €	134 €	141 €	149 €	157 €
CE - PEGC Hors Classe			148 €	156 €	178 €	192 €					
CE - PEGC Classe except.		193 €	200 €	215 €	226 €						
M.A.	92 €	97 €	110 €	118 €	125 €	130 €	136 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 110 €
- **Stagiaire déjà enseignant** (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Contractuel - Congé formation** : 100 € ● **Vacataire - PLC1 - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels : selon échelon et quotient effectuée** : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 55 €	2 62 €	3 69 €	4 76 €	5 83 €	6 90 €	7 97 €	8 104 €	9 111 €	10 118 €

- **CPA et CFA** : 80% de la cotisation normale
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2003 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2003.

## JE CHOISIS DE PAYER EN \*

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1  2  3  
 4  5  6 chèques

\*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

## DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2003-2004

NOM

Sexe (\*)  F  M

Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom  Nom de jeune fille  Echelon  Temps partiel  CPA  CFA

Adhérent en 02/03  OUI  NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

### CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.

### SITUATION

Titulaire  Prof EPS stagiaire  Prof. sport stagiaire  Agrégé stagiaire  Activité  Dispo.  Cong. Parent.  Cong. Form.  Autres congés

### POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

TZR  oui  non

Code établissement ou service

Code postal  Commune (Ville)

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal  Commune (Ville)

Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (\*) : adresse  établissement ou service  état civil  Téléphone  Adresse électronique
- Envoi Bulletin (\*) : Adresse établissement  adresse personnelle
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de :  dans l'académie (ou territoire) de :

(\*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : ..... Signature :

50%  
de la cotisation  
déductible  
des impôts